

6211-02-0b2

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026
PAR RIO TINTO ALCAN INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 mai 2017 à 13 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 10 MAI 2017

MOT DU PRÉSIDENT ET RETOUR SUR LA SÉANCE DU 9 MAI 2017 EN SOIRÉE 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MARC ARCHER..... 17

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE 20

MME CHRISTA BERKY 24

MME ALINE GAGNON 37

M. CLAUDE DUCHESNE 42

M. RICHARD BOUCHARD..... 49

Mme ANNE MALAMOUD 63

M. ÉRIC SCULLION et MME PAULINE MATTEAU 65

M. ALAIN GAGNON 87

M. LAURENT PAUL CHARTIER..... 98

M. LUC SIMARD 102

M. PATRICE HARVEY 107

M. MAXIM BELLEY 115

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI À 19 H.

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DU 10 MAI 2017**

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan inc.

15 Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.

15

Avant de laisser la parole aux participants pour qu'ils viennent poser des questions, nous allons faire des vérifications au sujet des informations qui nous avaient été communiquées hier. Donc, il y avait certaines informations en attente. Je vais d'abord aller du côté du promoteur.

20

Donc, un rappel. Hier, par exemple, il y a eu la présentation du projet par le promoteur. Il y a eu une capsule sur l'hydrologie. Il y a eu aussi une capsule sur la Belle Rivière. Donc, ces documents-là sont déposés, donc on s'attend à les avoir en attendant de les mettre en ligne, donc en version électronique. Également, il y avait une question que le promoteur a prise en délibéré. Je la résume ainsi, comment Rio Tinto concilie ses droits avec ceux de la Première Nation des Innus de Pekuakamiulnuatsh. Donc, vous étiez censé apporter un complément de réponse, donc je pourrais vous laisser la parole.

25

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

30

D'accord. En ajout aux documents déposés, il y a aussi le visuel du secteur du Domaine-du-Marais qui avait été demandé, Monsieur le Président. Donc, relativement à la question sur la conciliation des droits de Rio Tinto et avec ceux de Pekuakamiulnuatsh, nous avons pris la question en délibéré, car on valorise l'importance de la relation avec les Pekuakamiulnuatsh. Il est nécessaire de prendre un peu de recul pour s'assurer de bien répondre à la question, d'où la décision de revenir aujourd'hui avec cette réponse.

35

Rio Tinto a toujours pris soin d'exercer les droits qui lui ont été consentis de manière à respecter les lois et règlements. Rio Tinto a adopté ces façons de faire en continu pour respecter les lois et tenir compte de l'évolution du contexte social. Les droits et lois qui encadrent nos

40 activités relèvent des gouvernements du Québec et du Canada et Rio Tinto s'y conforme. Ceci
étant dit, Rio Tinto valorise l'importance de la relation avec les Premières Nations.

À titre d'exemple, Rio Tinto a adopté une déclaration d'engagement envers les peuples
45 autochtones et je vais vous partager ici les premiers paragraphes de cette déclaration que le
président et chef de la direction du Groupe Aluminium a faite. On va transmettre à la Commission
dans son format intégral. Donc, je cite :

« Rio Tinto, la plus grande société minière et métallurgique au Canada, exerce ses activités
50 au pays depuis plus d'une centaine d'années. Nous savons que la mise en valeur du riche
potentiel des ressources naturelles du pays exige un investissement dans les personnes, les
communautés et dans les relations à long terme. Nous croyons que les communautés
autochtones où sommes établis, devraient profiter d'opportunités sur le plan des affaires, de
l'emploi, de la formation et de l'éducation. Par l'intermédiaire de partenariat, nous continuons de
55 générer des retombées positives dans ces communautés. Nous estimons qu'en travaillant dans
un esprit de partenariat avec les communautés autochtones, nous pouvons tous bénéficier du
développement durable et responsable des ressources. Conformément à son engagement de
collaborer avec les peuples autochtones dans les communautés où il est présent, Rio Tinto
adopte une approche à long terme basée sur le respect, la confiance et des avantages mutuels. »
- Fin de la citation -

60 De plus, Rio Tinto traduit en actions concrètes cette déclaration. Nous prenons soin de
consulter les Pekuakamiulnuatsh sur l'ensemble de la programmation des travaux effectués
autour du Lac Saint-Jean. On offre aussi du support à des projets éducatifs et communautaires
dans la communauté. À titre d'exemple, Passeport pour ma réussite, Jeux autochtones, Club des
65 petits déjeuners. On offre également du support au développement économique via notre Bureau
de développement économique régional avec un fonds de garantie de prêt. Nous faisons, entre
autres aussi, des rencontres fréquentes pour le partage d'informations avec le comité conjoint.
Merci.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Alors, c'était dans la foulée d'une question qui a été posée hier par
madame Judith Courtois. Maintenant la question sur la capsule sur le Domaine des Marais, c'était
l'autre point.

75 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

En fait, on a déposé la capsule.

80 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., elle a été déposée?

85 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Le visuel du secteur a été déposé.

LE PRÉSIDENT :

90 Le visuel du secteur?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

95 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'hier on le voyait, mais pas très bien. Donc, vous avez déposé une meilleure figure?

100 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Exact, oui, c'est ça.

105 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Donc, est-ce qu'il y avait d'autres éléments que vous vouliez porter à l'attention du public et de la Commission?

110 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Rien d'autre, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

115 Je vous remercie. Maintenant, nous allons aller du côté du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Il y avait différents points, dont notamment on parlait de la question des

120 poissons fourrage qui a été amenée par des participants hier. Il était question que des professionnels puissent prendre connaissance de la question et nous revenir en début de séance. Donc, du côté du MFFP, est-ce que vous avez des éléments de réponse?

MME KARINE GAGNON :

125 Oui. Bien, je vais tenter de répondre. Effectivement, de notre côté aussi, on se posait la question, quel était l'état des communautés de poissons fourrage. Et on a fait une analyse en allant chercher les données de quatre études qui ont été faites dans le passé en 89, 90, 91 et 95, pour un peu revoir les résultats puis la méthodologie. Ce qu'on a fait, c'est une analyse de puissance statistique. C'est quoi une analyse de puissance? C'est un élément qui nous permet de représenter la probabilité de détecter un effet, mettons une variation d'abondance à la hausse ou
130 à la baisse, peu importe. Donc, la probabilité de la détecter s'il y en a effectivement une.

135 Donc, sur les données et la méthodologie de ces quatre études-là, ce qu'on a obtenu comme résultat c'est que l'abondance et la variabilité moyenne des populations de poissons fourrage qui a été obtenue via les études, c'est que pour les quatre années puis à l'intérieur aussi des stations, les 20 stations qui ont été échantillonnées ça aurait pu détecter une baisse d'abondance si elle avait été de 75% et plus par espèce. Donc, c'est nettement insuffisant pour pouvoir statuer.

140 Donc, nous, notre conclusion par rapport à ça au niveau des quatre études sur le poisson fourrage, c'est qu'on ne peut pas affirmer ou on ne peut pas infirmer non plus que les travaux ou la gestion a un effet significatif ou non sur l'abondance des poissons fourrage. Donc, ces études-là ne permettent pas d'aller plus loin sur quelconque constat.

LE PRÉSIDENT :

145 Pouvez-vous me rappeler les études, il y a quatre études?

MME KARINE GAGNON :

150 Oui.

LE PRÉSIDENT :

155 Sur quelles années, entre 89 et 95?

MME KARINE GAGNON :

Oui. Il y a durant l'été 89, 90, 91 et 1995.

160 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, il n'y a pas d'autres études plus récentes qui permettraient d'enrichir les statistiques?

165 **MME KARINE GAGNON :**

170 Il y en a eu une ensuite du Ministère de la Faune en 2004. Et encore là, le niveau d'abondance était plus faible que dans les années antérieures, mais il y avait tout plein de bémols. Et aussi on disait que le protocole, la façon dont il est monté, ce n'est pas adéquat pour aller chercher l'information qu'on voulait avoir. Donc, le constat qu'on en fait c'est qu'on n'a pas l'information puis on a proposé au promoteur dans l'analyse de recevabilité de l'étude d'ajouter un programme de suivi. Donc, c'est en cours de discussion. Est-ce que ça répond?

175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça répond. Donc, pour l'instant, la question est ouverte. D'ailleurs, on l'avait notée ultérieurement lorsque collectivement la Commission a pris connaissance de l'étude d'impact. Donc vous, vous maintenez votre position en disant que vous pensez que ça serait pertinent qu'il y ait des études, ne serait-ce que pour pouvoir comparer avec les études passées. Donc, il serait pertinent selon vous. Votre position me paraît claire.

185 Maintenant du côté du promoteur, à la lumière de ça, c'est quoi votre position pour les suivis? Parce qu'hier, il y avait une question qui était justement posée c'était quoi les suivis puis est-ce que de nouveaux suivis étaient pour s'ajouter? Maintenant, concernant le poisson fourrage, c'est quoi votre position?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

190 Je vais laisser le soin à monsieur Larose de répondre à la question.

M. MARTIN LAROSE :

195 Monsieur le Président, si vous me permettez, j'aurais une capsule qui pourrait donner du visuel en même temps que j'explique la position.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

200 **M. MARTIN LAROSE :**

205 Donc, les points, je vais peut-être passer rapidement sur les points qu'on a abordés hier puis les points que madame Gagnon a mentionnés. Plusieurs études ont été faites, ça, ça a été dit : 89, 90, 91 et 95 et une reprise faite par le ministère au début 2000. Ensuite de ça, l'objectif était de documenter la fréquentation de la zone de marnage supérieure. La zone de marnage étant la zone où le niveau varie par le poisson notamment pour la reproduction, l'alevinage et l'alimentation.

210 Ça ciblait également l'éperlan arc-en-ciel parce que dès le début, on savait que l'éperlan arc-en-ciel était très important pour la ouananiche et on ne savait pas où il se reproduisait et on voulait savoir s'il y avait reproduction de l'éperlan arc-en-ciel sur les rives. Et de documenter l'impact des travaux de rechargement de ces populations-là.

215 Comme je l'ai dit hier, plusieurs espèces de poissons utilisent la zone de marnage à différents stades, c'est-à-dire stade alevin, juvénile et adulte. Ça, ça a sorti des résultats. Les résultats également ont démontré que l'éperlan arc-en-ciel utilise cette zone-là pour l'alevinage et l'alimentation et non pour la reproduction.

220 Et comme je l'ai expliqué également hier, il n'y a pas eu d'effets tangibles sur les populations de poissons qui ont été notés. Donc, aucune différence significative entre les stations-témoin et les rechargements.

225 Le fondement et sur quoi on se base pour dire que de reconduire l'étude n'est pas requis, c'est que 20 ans plus tard, on n'a pas d'indices qu'il y a un changement de situation qui pourraient justifier des études supplémentaires. C'est-à-dire que l'habitat n'a pas été changé de façon significative. On a aucun changements ou signes de détérioration dans l'habitat; ça, c'est une première chose. Et ce qui est important de mentionner, c'est qu'il y a une réduction importante des rechargements de plage depuis la première décennie du programme.

230 On a passé des premières décennies où il y avait beaucoup de rechargements à une diminution progressive des rechargements. Présentement, on parle d'un peu moins de 1% du territoire des berges du Lac Saint-Jean qui a des rechargements de sable.

235 Le prochain programme, on parle de deux kilomètres, en gros, de deux kilomètres par an, pas en ligne mais de façon ponctuelle sur plus de 430 kilomètres de rivage. C'est ça le Programme de stabilisation des berges.

240 Et si on revient au fondement également, c'est que si on veut faire une étude pour mesurer l'effet du Programme de stabilisation des berges sur le poisson fourrage, il faut considérer comme prémices de base qu'on est capable d'avoir des stations impactées, donc des stations où le poisson est impacté par le Programme et des stations dans lesquelles on est certain qu'il n'y a pas d'effet sur les poissons.

245 Et pour ça, ça voudrait dire que si on veut mesurer l'effet qui est un déplacement de sable, parce que les rechargements de plage c'est des déplacements de sable, il faut avoir comme prémices de base qu'il n'y a aucun autre, que où est-ce qu'il n'y a pas de travaux, il n'y a pas de déplacements de sable dans le Lac Saint-Jean. Et on sait que les mouvements de sable naturels et l'entrée de sable dans le Lac Saint-Jean qui son naturels, qui sont externes au Programme de stabilisation des berges, sont beaucoup plus importants que l'apport par le Programme.

250 Donc, si on fait comme le propose le ministère, on augmente la robustesse statistique des prochaines études. Oui, nos variations, on peut être plus précis à détecter ou non des variations. Mais on ne pourra pas dire si on voit une variation que c'est associé aux travaux parce que pour faire ça, il faudrait penser qu'un poisson va passer tout son cycle de vie dans un endroit où il n'y a pas de mouvements de sable dans le Lac Saint-Jean; ce qui est selon nous pratiquement impossible.

255

LE PRÉSIDENT :

260 Très bien, je vous remercie. Un autre point pour le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, la question de la Pointe-Taillon, il y avait des vérifications de compréhension. Donc, on sait que le Parc national de la Pointe-Taillon est un territoire de propriété du gouvernement du Québec géré par la Sépaq. Donc, c'est une propriété, disons au regard de RTA, c'est une propriété privée. Donc, les gens voulaient savoir quels étaient les arrimages entre le gouvernement du Québec et RTA pour la stabilisation des berges sur la Pointe-Taillon. Donc, il devait y avoir une vérification à ce sujet-là. Donc, Madame Gagnon.

265

MME KARINE GAGNON :

270 Oui. Bien, effectivement, ce n'est pas mon dossier, mais j'ai été voir les bonnes personnes. Entre autres, c'est monsieur Jean-François Beaulieu qui est chargé de projet à la Direction des parcs nationaux. Et ce qu'il m'expliquait, c'est que leurs explications est toute dans leur avis qui

est déjà disponible sur le site du BAPE, mais je pourrais vous résumer grosso modo ce qui a été question.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

280 **MME KARINE GAGNON :**

Donc, il commence par un petit préambule :

285 « Le gouvernement du Québec a concédé par une convention le 12 décembre 1922 à Québec Development Company Limited, dont les droits ont été cédés à Alcan et qui appartiennent maintenant à Rio Tinto, une servitude de baignage pour un territoire qui comprend celui occupé aujourd'hui par le Parc national de la Pointe-Taillon.

290 Par cette convention, le gouvernement du Québec renonçait de façon globale à toutes réclamations pour dommages causés sur tous terrains du domaine public affectés par le rehaussement du niveau du Lac Saint-Jean. Le gouvernement du Québec est devenu propriétaire de la Pointe-Taillon et de l'île Bouliane en 1977, suite à une cession des terrains par Alcan, et l'une des clauses du contrat était le maintien de la servitude de baignage.

295 Enfin, le Parc a été créé en 1985 avec le maintien des droits de baignade de la compagnie. Cette dernière n'a jamais voulu intégrer le Parc national de la Pointe-Taillon dans le Programme de stabilisation des berges et sa position a toujours été de ne pas intervenir dans le Parc, sauf si l'érosion menace des cordons de sable en arrière desquels se trouvent des secteurs sensibles sur le plan écologique, par exemple pour les milieux humides. »

300 Donc, on termine en disant :

305 « D'ailleurs, rappelons que même si Rio Tinto n'a aucune obligation d'effectuer des travaux pour prévenir l'érosion ou pour réparer des effets sur le territoire du Parc, elle l'a tout de même fait dans le passé et ce, aux bénéfices du Parc. »

Donc, il y a une bonne collaboration entre les gestionnaires du Parc et le promoteur.

310

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et ça, on peut lire plus de détails dans les documents, ce sont les avis qui ont été remis au Ministère du Développement Durable.

315

MME KARINE GAGNON :

Non, du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, donc le secteur Parcs.

320

LE PRÉSIDENT :

Oui, qui ont été remis au Ministère du Développement Durable.

325

MME KARINE GAGNON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

330

Et on retrouve cet avis-là à l'intérieur d'un document que nous cotons le PR-6.

MME KARINE GAGNON :

Oui, le PR-6.

335

LE PRÉSIDENT :

Donc, qui est disponible sur le site Web de la Commission. Ça marche, je vous remercie.

340

Enfin, il y avait la question qui avait été posée hier, on parlait d'un scénario, le scénario M, qui prévoit que le niveau d'eau pourrait dépasser 16.5 pieds, donc atteindre 17 pieds pendant un maximum de quatre jours. Ce qui est prévu dans l'entente, c'est le scénario M. Donc, ce qu'on demandait c'était quelle était la position du Ministère de la Faune concernant cette hausse-là temporaire, est-ce que c'était quelque chose qui était souhaité par le ministère notamment?

345

MME KARINE GAGNON :

Au niveau du scénario M, en partant, j'aimerais vous dire que les analyses n'ont pas été encore faites de façon très poussée. Par contre, les critères de base sont surtout à l'effet que pour

350 les poissons à frai hâtive, comme par exemple le brochet ou la perchaude, ce qui est important
c'est qu'il y ait une période d'incubation d'environ 10 à 15 jours, tout dépendant des années, c'est
toujours en fonction de la température. Donc, si on rehausse le niveau qui atteint 17 pieds
pendant quatre jours et que ces espèces-là vont frayer, bien quand le niveau va redescendre plus
bas, les œufs risquent d'être exondés .

355 Par contre, ce qu'on a vu grossièrement, c'est que ce n'est pas toutes les années que ça
pourrait arriver. Il y a d'autres éléments qui pourraient être bénéfiques d'avoir ce type de
gestion-là. Par contre, il va falloir aller explorer ça davantage dans notre analyse.

360 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans les documents dans la série des PR-5, on a des questions qui ont été posées
par le ministère, par votre ministère et le Ministère du Développement Durable également, sur la
question du scénario qu'on appelle le F-2 à 17.5 pieds. C'est quoi la position fondamentale de
365 votre ministère ainsi que du Ministère du Développement Durable concernant l'inondation,
notamment de milieux humides au printemps? C'est quoi la position globale? Est-ce que vous
souhaitez un niveau relativement élevé au printemps, genre 17 pieds, 17.5 pieds, et idéalement
combien de temps? C'est quoi la position de vos deux ministères.

370 Donc, je vais commencer par vous, Madame Gagnon. Et ensuite de ça, nous irons du côté
du Ministère du Développement Durable.

MME KARINE GAGNON :

375 Bien, comme je vous disais, l'inondation des milieux humides, ça va être important pour la
faune aquatique, que ce soit pendant un certain laps de temps qui va permettre tout le
développement des œufs. C'est notre premier critère.

LE PRÉSIDENT :

380 Un peu plus d'inondation des milieux humides que moins d'inondation, c'est ce que je
comprends?

MME KARINE GAGNON :

385 Un peu plus longtemps.

LE PRÉSIDENT :

390

Du côté du Ministère du Développement Durable.

M. GUILLAUME THIBAUT :

395

De notre côté, effectivement, nous on laisse l'expertise faunique aux gens de la Faune. Nous, ce qu'on regarde, c'est plus au niveau superficie milieux humides. Nous, l'analyse qu'on a fait jusqu'à présent parce qu'un peu comme tout le monde, le scénario est arrivé récemment, mais on a pris le temps de le regarder avec nos experts à l'interne. Nous, ce qu'on en conclut en termes de superficie, c'est qu'on ne s'attend pas à un gain de superficie, de changement de plantes terrestres, qui sont probablement terrestres, ne se transformeront pas en plantes hydrophiles au cours du temps parce que l'inondation n'est pas assez longue.

400

Ça fait que pour nous, on peut pratiquement dire que le scénario n'est pas considéré comme un enjeu majeur. Nous, on s'attend à ce que ça reste pas mal semblable à ce que c'est pour l'instant en terme de superficie de milieux humides. En terme de gain d'habitat, on ne parle pas de ça.

405

LE PRÉSIDENT :

410

On parle de différents paradigmes, donc parlons du paradigme faunique et milieux humide. Donc, ça veut dire que vous auriez souhaité plus d'inondation au printemps pour les milieux humides idéalement, nonobstant toutes autres considérations? Là, je ne veux pas partir de débat, mais...

415

M. GUILLAUME THIBAUT :

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

420

Mais votre position franche?

M. GUILLAUME THIBAUT :

425

Sans parler d'un souhait ou quelque chose comme ça, c'est juste qu'on se rapporte à la science qui démontre que pour les milieux humides pour que ce soit efficace, on parle d'une

inondation, d'une saturation du sol pendant un minimum de 14 jours à une fréquence d'au moins d'une année sur deux.

430 Ça fait que nous, le constat qu'on a, c'est que ça ne rencontre pas ce critère-là. Ce n'est pas négatif pour les milieux humides, ce n'est pas positif. Pour nous, on s'attend à ce que, en termes de superficie, ça demeure, que ça demeure la même ampleur que c'est pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

435 Donc, du côté faunique, ça aurait été préférable idéalement d'avoir une inondation de plus longue durée, c'est ce qu'on doit retenir?

MME KARINE GAGNON :

440 Du côté faunique, mais aussi du côté des milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

445 Des milieux humides, très bien. Je vous remercie. Maintenant, ça fait le tour. Le MDDELCC, ça va. Avez-vous des éléments à porter à notre attention? Est-ce que c'est correct parce que je n'avais pas de notes spécifiques. C'est beau de votre côté.

450 Donc, je vais aller du côté du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il y avait la question, bon hier on a abordé, il y avait des documents historiques qui ont été déposés. Il devait y avoir une traduction du document du 12 décembre 1922. C'est pour vérifier et confirmer la date que la traduction va être disponible et qu'on pourra la mettre en ligne.

M. PHILIPPE NAZON :

455 Monsieur le Président, la traduction a été faite puis on l'a déposée au Bureau.

LE PRÉSIDENT :

460 Aujourd'hui?

M. PHILIPPE NAZON :

465 Aujourd'hui, oui.

LE PRÉSIDENT :

470 Parfait, merci. Maintenant, il était question aussi, bien entendu de la part de maître
475 Michaud, d'une présentation en fonction des champs de compétences de votre ministère, d'une
présentation sur les droits et responsabilités de Rio Tinto. Alors, je vous céderais la parole Maître
Michaud.

Me MARTINE MICHAUD :

475 Si vous permettez, je vais me déplacer à la table des intervenants pour avoir accès au
portable.

LE PRÉSIDENT :

480 Pas de problème.

Me MARTINE MICHAUD :

485 Alors comme vous le disiez, Monsieur le Président, ma présentation va cerner le cadre
juridique relatif à la gestion du niveau des eaux du Lac Saint-Jean.

490 Alors, voilà que le 12 décembre 1922, le gouvernement du Québec et la Québec
Development Company, que je fais ensuite appeler « QDC », conclut un contrat relativement à
l'utilisation des eaux du Lac Saint-Jean. Le gouvernement agissait alors par son ministre des
Terres et Forêts. Aujourd'hui, la gestion des terres du domaine de l'État relève de la compétence
du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et Rio Tinto Alcan est au droit de QDC.

495 Plus précisément dans ce contrat, le gouvernement accorde à QDC le droit d'élever et de
maintenir les eaux du Lac Saint-Jean par la construction, l'exploitation et le maintien d'un ou de
plusieurs barrages situés en partie sur l'Île Maligne jusqu'à un maximum de 17.5 pieds au-dessus
du zéro de l'échelle du Quai de Roberval.

500 Ensuite, le gouvernement accorde également à QDC le droit de construire, d'exploiter et de
maintenir d'autres barrages à l'embouchure du Lac ou près de celle-ci, si nécessaire, et selon
certaines conditions indiquées dans le contrat.

Le gouvernement accorde également à QDC une immunité de recours en réclamation pour
les dommages aux terres du domaine de l'État dus à leur inondation. Le gouvernement accorde
également la propriété de l'Île Maligne.

505

Il est expressément indiqué au contrat que l'immunité de recours accordée par le gouvernement pour les dommages sur ces terres ne s'applique que pour celles-ci et que QDC demeure responsable des dommages causés aux propriétés privées.

510

Ces droits permettent ainsi à QDC d'emmagasiner les eaux du Lac Saint-Jean afin d'assurer la constance des forces hydrauliques à la centrale qu'elle projetait alors de construire à l'Île Maligne. C'est un droit d'emmagasinement des eaux, il n'est pas question de location des forces hydrauliques, car elles étaient déjà privées, elles ont fait l'objet d'une concession dans les années 1900.

515

En contrepartie de ces droits, QDC s'engage notamment à payer le prix d'achat pour l'Île Maligne et à payer les redevances prévues. Les redevances sont notamment basées sur l'énergie additionnelle produite à partir de l'eau emmagasinée dans le Lac selon le taux convenu au contrat. Le contrat prévoit d'ailleurs la révision de ce taux à tous les 21 ans.

520

En plus de ces droits et obligations, le contrat prévoit diverses conditions, telles que le paiement d'une pénalité en cas de début tardif des travaux, de soumettre une copie des plans en vue de leur approbation et une obligation également de garder les ouvrages en bon état. Donc, ce sont des conditions usuelles en la matière, mais il n'y a toutefois pas de durée d'établie, il n'y a pas de terme au contrat, ni de clause de modification, de résiliation ou d'annulation du contrat.

525

Ce contrat est lui-même autorisé par le gouvernement en vertu de l'arrêté en Conseil 2478 du 9 décembre 1922, en conformité avec les lois provinciales de l'époque. Notamment, la loi concernant les réservoirs pour l'emmagasinement de l'eau des lacs, étangs, rivières et cours d'eau, qui permet l'emmagasinement des eaux à des fins de production hydroélectrique et fixe les conditions auxquelles sont alors soumis les producteurs.

530

Donc, le cadre juridique auquel est actuellement soumise la gestion du niveau du Lac Saint-Jean, est celui établi par le contrat de 1922, c'est-à-dire l'autorisation d'élever le niveau des eaux du Lac jusqu'à 17.5 pieds. Les droits ainsi accordés par le contrat ont été confirmés en 1927 par l'adoption de la loi concernant la fixation des indemnités exigibles, à raison de l'élévation des eaux par les barrages à la Grande décharge et à la Petite décharge du Lac Saint-Jean.

535

Le premier alinéa de l'article 42 se lit ainsi :

540

« Sujet aux dispositions de la présente loi, est confirmé le droit de la compagnie de maintenir et mettre en opération des barrages et autres ouvrages à la Grande décharge et à la petite décharge du Lac Saint-Jean, tels qu'ils se trouvent maintenant, et par là d'élever et de

545 maintenir les eaux jusqu'au niveau maximum de 17.5 pieds au-dessus du zéro de l'échelle
d'étiage au quai de Roberval. »

550 Ce contrat et cette loi sont toujours en vigueur et ils constituent donc aujourd'hui le cadre
juridique auquel est soumis le successeur de la Québec Development Company relativement à la
gestion du niveau des eaux du Lac Saint-Jean. Voilà donc le cadre juridique actuel.

LE PRÉSIDENT :

555 Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre à quelques questions de précision. Tout
à l'heure, bon vous avez parlé à plusieurs reprises du niveau maximal de 17.5, mais dans les
arrêtés en Conseil, entre autres, il était question d'un niveau minimal de 2.5 pieds. Par exemple,
dans le scénario M, on parle de deux pieds minimum. Actuellement, c'est quoi l'exigence, d'après
vous, pour le niveau minimal? Est-ce que c'est 2.5 pieds ou 2 pieds?

Me MARTINE MICHAUD :

560 Le contrat ne prévoit pas de niveau minimal, le contrat ne prévoit qu'un niveau maximal.
Donc, les autres données de gestion sont de la gestion du promoteur.

LE PRÉSIDENT :

565 Le contrat lui-même?

Me MARTINE MICHAUD :

570 Oui.

LE PRÉSIDENT :

575 Il semble par contre y avoir des références en 1926 concernant un niveau minimal de 2.5
pieds. Du côté de Monsieur Gauthier, Rio Tinto, est-ce que vous avez une position là-dessus?
Est-ce que c'est 2 pieds ou 2.5 pieds? Si je ne trompe pas, dans l'arrêté en Conseil il y avait un
transfert de propriété, je pense que c'est le 17 décembre 1926, j'ai juste la note, je l'ai ici, mais il y
a trop de papiers à fouiller. Est-ce que c'est 2.5 pieds ou 2 pieds le niveau minimal?

580

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

585 À ma connaissance, il n'y a pas de niveau minimum, mais on peut vous revenir pour valider.

LE PRÉSIDENT :

590 Parfait. Alors, pour vérifier ce point-là.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

595 Monsieur Larouche me spécifiait que c'était « moins 2.5 pieds », moins 2.5 selon l'échelle de Roberval.

LE PRÉSIDENT :

600 C'est moins 2.5, O.K., c'est ça la nuance elle est là, O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

605 Elle est importante.

LE PRÉSIDENT :

610 Ce sont des vieux documents, des fois les reprographies sont un peu... O.K. Mais merci de la nuance. Alors, Maître Michaud, nous vous remercions pour votre présentation. Donc, éventuellement, on pourra avoir d'autres questions. Je vous remercie.

Me MARTINE MICHAUD :

615 Merci.

LE PRÉSIDENT :

620 Maintenant, je vais reprendre où j'étais rendu dans le discours d'ouverture. Donc, nous avons fait le tour des éléments qui étaient en attente. Le Registre est ouvert aussi bien à Alma qu'à Saint-Félicien pour les personnes qui désirent poser des questions. J'en profite également pour faire un rappel, si vous avez l'intention de présenter un mémoire, vous devez préalablement remplir le formulaire électronique de l'avis d'intention mis en ligne et disponible sur le site Web du

BAPE dans la section **À surveiller** du mandat ou nous contacter par téléphone si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au formulaire.

625 Je demande également aux participants d'éviter des préambules, surtout les personnes qui vont venir poser des questions. Donc, on évite les préambules, sauf ceux qui sont essentiels à la compréhension de la question. Ce qu'on va essayer de fonctionner cet après-midi, c'est qu'on va permettre deux questions par intervention, sans sous-question. Les gens peuvent toujours se réinscrire au Registre. Je rappelle aussi que toutes les questions et les réponses doivent m'être adressées, sauf quand ce sont mes collègues qui posent des questions. Je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoires ou attitude méprisante ne sont tolérés dans la salle et ce afin d'assurer un débat serein et respectueux.

630 Enfin, je rappelle aussi que nous avons des formulaires de sondage, j'en ai parlé hier, très peu de personnes les ont remplis hier. Donc, du côté des communications on était déçus, on aimerait avoir plus d'assiduité pour les questionnaires. Donc je vous encourage à les remplir. Alors, ça serait très apprécié.

640 Donc, ce sont des questionnaires qui portent sur la qualité de nos services, ce ne sont pas des questionnaires qui sont axés sur, disons, sur fondamentalement le dossier lui-même, mais avant tout sur est-ce qu'on a bien rendu la documentation disponible, des choses comme ça, est-ce que l'accueil est courtois, et caetera. Donc, c'est un questionnaire vraiment sur nos services à nous.

645 Alors, sans plus tarder, je vais faire un petit peu de ménage dans mes papiers pour trouver les documents, pour appeler les bonnes personnes. Donc, on avait des gens qui étaient inscrits hier. Je vais commencer par ces personnes-là si elles sont ici. Si elles ne sont pas ici, je vais quand même les appeler encore ce soir.

650 J'ai encore plus de gens, naturellement, ici qu'à Saint-Félicien, mais je vais commencer par appeler, je vais vérifier si monsieur Denis Potvin est dans la salle à Saint-Félicien. Non.

655 À ce moment-là, je vais aller avec les autres personnes que j'avais, qui étaient inscrites hier. Hier, tous les gens qui étaient encore inscrits, avaient pu déjà poser une question au moins. J'ai Marc Archer ici dans la salle. Alors, bonjour, Monsieur Archer.

M. MARC ARCHER :

Rebonjour, Monsieur le Président. Bon, suite à l'intervention à la réponse de la représentante Forêt, Faune et Parcs sur les poissons fourrage, j'aimerais revenir sur ce sujet-là

660 dans une première question si c'est possible. En fait, la question que j'aimerais poser, c'est est-ce
que le promoteur soutient disposer des données nécessaires pour se prononcer ou pour spéculer
de façon raisonnable sur l'évolution de l'abondance des ménés en termes de tendance au cours
des 30 dernières années?

665 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Gauthier.

670 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

C'est monsieur Larose qui va répondre à la question, Monsieur le Président.

M. MARTIN LAROSE :

675 Hier, j'ai répondu à savoir selon les données actuelles, s'il y avait des tendances qui avaient
été observées. Je me suis basé sur des études qui ont été faites que j'ai mentionnées tantôt. Je
me suis basé également pour deux espèces, les suivis qui sont faits annuellement par le ministère
sur l'éperlan arc-en-ciel, qui capture également de l'omisco, au fait que sur ces espèces-là et sur
les études qui ont été faites avant, il y avait des variations et pas de tendances.

680 Ceci étant dit, d'autres études sur le poisson fourrage seraient pour nous de la recherche
fondamentale. Pour se ramener au Programme de stabilisation des berges, on doit se ramener
aux impacts du Programme de stabilisation des berges, et tantôt j'ai expliqué sur quoi on se base
pour dire que si on ferait d'autres études, on ne serait pas capable de faire de liens avec le
685 Programme de stabilisation des berges.

Donc, ça fait le tour de ma position là-dessus.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la position du promoteur.

M. MARC ARCHER :

695 D'accord. Ma deuxième question est la suivante, elle s'adresse au représentant du
Ministère de l'Environnement, concernant le niveau, le *peak* de la crue printanière. Si j'ai bien
compris, ça prendrait un minimum de 14 jours, entre 16 pieds et demi et 17 pieds, pour que ça ait

un effet quelconque ou appréciable, favorable pour les habitats humides riverains. Est-ce que c'est bien ça?

700

LE PRÉSIDENT :

On va faire confirmer ça par monsieur Thibault.

705

M. GUILLAUME THIBAUT :

En fait, cette information-là est vraie, mais comme je mentionnais tantôt, je ne parle pas de l'habitat du poisson, de la qualité de cet habitat-là, je parle de superficie de milieux humides. Donc, le niveau végétal, qu'est-ce que ça va changer. C'est plus à ce niveau-là, est-ce qu'il y a un meilleur accès aux milieux humides. Est-ce que la qualité du poisson, ce n'est pas dans notre compétence, on ne se prononce pas là-dessus, on parle juste de...

710

LE PRÉSIDENT :

Du milieu humide.

715

M. GUILLAUME THIBAUT :

...du milieu humide comme tel et la végétation.

720

M. MARC ARCHER :

O.K. Ma question était posée dans ce sens-là effectivement.

725

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, ça répond à vos questions.

M. MARC ARCHER :

730

Oui, merci beaucoup.

735

LE PRÉSIDENT :

740 Je vous remercie. Alors, vous pouvez vous réinscrire. Je vais maintenant aller du côté de madame Monique Laberge si elle est ici présentement. Elle n'est pas ici. Alors, Monsieur Patrick Plourde Lavoie.

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

745 Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

750 Bonjour, Monsieur.

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

755 Ma première question devrait être normalement toute simple. J'aimerais qu'on apporte des précisions, si possible, sur l'étendue spatiale du Programme de stabilisation des berges. Donc, à savoir par exemple, on sait que, on comprend du moins qu'il y a 50 kilomètres de plage qui sont suivis et inclus dans le programme. On comprend aussi qu'il y a des berges qui sont incluses. J'aimerais avoir finalement la proportion de berges et de plage qui sont incluses dans le programme par rapport à la proportion de berges et de plage totales au Lac Saint-Jean.

760 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

765 On aurait une carte à présenter pour pouvoir répondre à la question, si vous permettez. Donc, on voit ici le pourtour du Lac Saint-Jean et les différentes zones qui sont couvertes par le Programme de stabilisation des berges. Donc, on voit un pourtour en jaune, ici là. Sur les 436 kilomètres de circonférence, de périmètre, on a 50 kilomètres de plage et 210 kilomètres de berges en incluant les 50 kilomètres de plage.

770

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Est-ce que je peux me permettre une sous-question?

775

LE PRÉSIDENT :

Pour demander une précision, oui.

780

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Je veux savoir, est-ce qu'il y a des suivis de l'érosion qui sont effectués dans les zones qui ne sont pas incluses dans le Programme de stabilisation des berges?

785

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Pouvez-vous répéter, je n'ai pas compris.

790

LE PRÉSIDENT :

À l'endroit où vous ne prévoyez pas faire d'intervention, notamment le long des plages, est-ce que vous faites des suivis? C'est ça la question. Donc, outre le 50 kilomètres.

795

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, les suivis sont faits aussi en dehors des secteurs de plage.

800

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

Mais également en dehors des secteurs qui ne sont pas inclus dans le programme, donc dans les zones qui ne sont pas couvertes ici sur la carte?

805

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

810

À l'intérieur de l'étude d'impact, est-ce qu'il y a des endroits qui résument les endroits où vous faites les suivis? Est-ce qu'il y a des cartes qui montrent ça ou synthétisent ça par hasard? Je ne m'en souviens pas là.

815 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Je vais laisser madame Jollette répondre s'il vous plaît, Monsieur le Président.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

MME CAROLINE JOLETTE :

825 En fait, il y a 436 kilomètres qui est suivi par le Programme de stabilisation des berges. Donc, il y a la circonférence du Lac Saint-Jean puis on rentre aussi dans les rivières. Puis cette zone-là est déterminée par la zone élargie, donc ça fait partie d'une carte. On pourrait vous sortir le numéro, mais ça s'appelle la « zone élargie du Programme de stabilisation des berges ».

830 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, à ce moment-ci, vous faites des suivis. Mais ce suivi-là, au courant des années, vous pourriez le modifier s'il y avait des besoins différents ou des constatations. Un endroit disons qui n'a pas de problème, mais qu'il y en aurait un, donc là le suivi, si je comprends bien, vous pouvez le modifier au besoin?

MME CAROLINE JOLETTE :

840 Oui, ça fait partie de notre programme de contrôle et suivis. Donc, effectivement, il y a des suivis qui s'ajoutent, il y a des suivis qui peuvent être retirés aussi. Donc, on s'adapte à la situation.

LE PRÉSIDENT :

845 Donc, éventuellement, les gens peuvent faire des demandes, des suggestions de suivis?

MME CAROLINE JOLETTE :

850 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question s'il vous plaît.

855 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

Ma question est de savoir maintenant en ce qui concerne les milieux humides. Donc, à la lecture de l'étude d'impact, on peut comprendre qu'il y a plusieurs milieux humides qui ont considérablement changé depuis le début du programme en 86. Ne serait-ce par exemple que le marais du golf où est-ce qu'il y a eu une prolifération vraiment importante de quenouilles suite à la mise en place d'une structure de stabilisation du niveau de l'eau à cet endroit-là.

860 Ensuite, il y a d'autres marais, bref qu'il y a eu beaucoup de changements depuis le début du programme puis ce qu'on comprend à la lecture de l'étude d'impact, c'est que ces milieux-là sont toujours suivis. Mais en dehors des suivis, j'aimerais savoir s'il y a des projets de restauration ou des actions qui sont envisagées pour répondre, si on veut, aux observations faites lors des suivis?

865 **LE PRÉSIDENT :**

870 Ça serait dans une optique au moins de stabilisation des milieux humides, ça serait ça à ce moment-là? S'ils donnent des indices que des plantes arborescentes gagnent du terrain, ça serait ça?

875 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

Pas nécessairement en termes de stabilisation, mais par exemple, je vais citer le marais du golf de Saint-Prime. Donc, c'est un marais qui avait des problèmes d'érosion à l'époque qui a été stabilisé.

880 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

885 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

890 Ensuite de ça, il y a eu des suivis qui ont été réalisés pour voir l'évolution des marais suite aux travaux de stabilisation. Puis là, je pense qu'à la lecture de l'étude d'impact, on peut comprendre qu'il y a certaines problématiques. Ma question est de savoir est-ce qu'il y a des projets ou des actions qui sont entreprises pour, si on veut, réparer ou répondre à ces problématiques?

LE PRÉSIDENT :

895 Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

900 Les milieux humides sont des zones très importantes pour nous. Donc, dans le cadre du programme, on s'assure de les protéger contre des problèmes d'érosion. Par contre, on ne fait pas d'interventions comme telles dans les milieux humides, on laisse agir la nature.

LE PRÉSIDENT :

905 Hier, on a discuté entre autres, il y a des gens qui sont venus poser des questions sur le rôle éventuel. Il y avait un comité technique, un comité scientifique, mais il y avait des mécanismes qui étaient à définir. Ce que j'en comprends, étant donné qu'ils sont à définir, bien, ça peut être une occasion pour les gens de venir faire des suggestions ou des propositions qui vont être soumises. On comprenait que c'est les signataires de l'entente, donc ça comprend pas seulement Rio Tinto, mais les MRC et la Première Nation. Alors, ça peut être une bonne occasion de dire « Bien nous, on estime que... », ça pourrait faire l'objet d'éléments qui pourraient être intéressants pour les travaux des comités.

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

915 Merci.

LE PRÉSIDENT :

920 Je vous remercie. Là, je vais essayer de balancer ça, parce que j'ai une personne qui s'est inscrite à Saint-Félicien. Donc, je vais appeler une autre personne ici à Alma et à la suite, je vais aller à Saint-Félicien. Donc, Madame Christa Berky, est-elle ici aujourd'hui? Oui, Madame. Bonjour, Madame.

MME CHRISTA BERKY :

925 Bonjour, Monsieur le Commissaire. J'ai essayé d'être un peu plus disciplinée aujourd'hui en encadrant un peu plus mes questions. Les 16 propriétaires sous contrat, qui n'ont pas été rechargés lors des travaux sur l'ensemble des berges en 2014, sont tous situés et encadrés dans le lot 30 du Comté de Métabetchouan. Le rapport du suivi des berges de 2014 indique que le lot 30 a été rechargé complètement. Pourquoi y a-t-il une: « a été rechargé complètement »?

Pourquoi dans le rapport de suivi de 2014 et pourquoi y a-t-il une inclusion du lot 30 dans les travaux dits rechargés alors que dans les faits, il n'y a pas de rechargement sur le lot 30?

935 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Monsieur Gauthier. En passant, la nouvelle figure que vous avez déposée sur le Domaine-du-Marais, est-ce que ce serait possible de l'avoir à l'écran? On serait probablement mieux aussi.

940 **MME CHRISTA BERKY :**

J'aurais aimé voir l'image de la plage.

945 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

950 Alors, l'image est disponible ici.

MME CHRISTA BERKY :

955 Elle était meilleure hier; c'était pas celle-là. Elle était beaucoup plus belle que ça. En tout cas, on voit quand même le marais.

LE PRÉSIDENT :

960 C'est ça, hier, on avait vu, c'était la Belle Rivière en photo aérienne.

MME CHRISTA BERKY :

965 Oui, elle était superbe.

LE PRÉSIDENT :

970 Bien là, disons qu'on a eue autres.

MME CHRISTA BERKY :

975 C'était le dernier rechargement de 2003, la plage était superbe, elle était complètement rechargée jusqu'à la Plage Blanchette au complet. Tandis que les travaux qui ont été exécutés en 2014, ont été exécutés sous forme de zone, strictement, en laissant une cuvette à l'intérieur chez nous.

LE PRÉSIDENT :

980 On va laisser monsieur Gauthier...

MME CHRISTA BERKY :

985 ...évidemment, on nous avait dit qu'on rejoignait les...

LE PRÉSIDENT :

990 ...on va laisser monsieur Gauthier répondre.

MME CHRISTA BERKY :

995 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1000 Monsieur le Président, j'inviterais madame Jolette à répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1005 **MME CAROLINE JOLETTE :**

En fait, je vais tenter de répondre à la question même si je n'ai pas pris connaissance du document dont madame parle, mais généralement dans notre rapport de suivi, on fait une liste des travaux qui ont été réalisés l'année précédente et on inscrit les lots qui ont été touchés par les

1010 travaux. Ça ne veut pas nécessairement dire qu'on a rechargé la totalité des travaux. Mais si on dit « rechargement sur 400 mètres, lot touché, lot 30 », bien il y a peut-être seulement une partie de ce lot-là qui a été touché, mais c'est pour localiser la zone de rechargement. C'est ça l'essence du tableau du rapport de suivi.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, ça ne veut pas dire que le lot a été complètement rechargé sur le front riverain. O.K. Donc...

1020 **MME CHRISTA BERKY :**

Ça indique quand même 475 mètres.

LE PRÉSIDENT :

1025

Pardon, vous avez dit?

MME CAROLINE JOLETTE :

1030

C'est ce qui a été fait.

MME CHRISTA BERKY :

1035

Ça indique le secteur ou plusieurs, y compris le lot 30, aurait été rechargé sur une longueur de 475 mètres. C'est écrit, il faut revoir le tableau.

LE PRÉSIDENT :

1040

Mais à ce moment-là, c'est sûr que là on n'a pas le document pour le comprendre, mais éventuellement disons que vous présentez un mémoire, vous pouvez nous le décrire plus en détails, vous mettez une copie du document, puis la Commission pourra apprécier en voyant la documentation.

MME CHRISTA BERKY :

1045

Oui, j'ai ça déjà dans le mémoire, il n'y a aucun problème.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Votre deuxième question s'il vous plaît.

1055 **MME CHRISTA BERKY :**

1060 Oui. Dans les prises de mesures qui rendent éligibles ou pas un rechargement de sable, l'expression « ligne de végétation » n'apparaît pas dans le décret de 85, pas plus que dans les particularités hors normes de nos contrats, 16 mètres, et non plus dans les rapports de suivi de, peu importe les années. Par contre et en plus, évidemment on indique dans les rapports de suivi que toutes les mesures sont prises au pied de la berge. Ça, c'est dans tous les contrats de suivi de toutes les années que RTA met sur le web. Ça, c'est toujours en préambule: « mesures prises au pied de la berge ».

1065 Et là, tout d'un coup, apparaît la notion « ligne de végétation ». J'ai fait quelques recherches à propos de « ligne de végétation », le concept et l'expression « ligne de végétation » pour m'apercevoir que finalement ça a été inventé par un certain J-A. W. Jacques qui était l'arpenteur de Duke Price à l'époque, et qui avait été engagé par Duke pour faire la séparation entre les terres privées et les terres publiques pour dédommager des cultivateurs qui n'avaient pas à être baignés par la grande inondation qu'il y a eu en 28, je crois.

1070 Et cette notion de ligne de végétation a été introduite à l'intérieur des plans, à ma connaissance, des plans dont j'ai eu connaissance, qui appartenaient à Rio Tinto. Les conséquences, avantages et désavantages sont dans mon mémoire parce que comme je ne peux pas en parler ici, je suis un petit peu plus sage maintenant.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Et votre question est?

1080 **MME CHRISTA BERKY :**

1085 Je veux savoir, d'après eux, pourquoi cette expression apparaît dans leurs plans. Et est-ce qu'il y a des projets de mesures de plage qui vont changer à cause justement de cette expression, l'introduction de l'expression « ligne de végétation » dans les futures largeurs de plage?

LE PRÉSIDENT :

1090 Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1095 Je vais céder la parole à madame Jollette pour répondre à la question.

MME CAROLINE JOLETTE :

1100 Oui, Monsieur le Président, on aurait une capsule qui présenterait comment se fait l'arpentage de plage et qu'on réalise annuellement sur les 50 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1105 **MME CAROLINE JOLETTE :**

1110 Donc, en fait, dans le décret de 1986, on spécifiait qu'on devait mettre en place des bornes inamovibles sur les 45 kilomètres de plage suivis, espacés de 100 mètres entre elles, ces bornes-là. Et ces bornes-là devaient être installées sur la limite de végétation en 1986 afin de toujours garder le même repère dans le temps qui servirait aux mesures de largeur de plage entre le 16.5 pieds et la borne inamovible. On prend aussi des mesures annuellement, donc à chaque automne, entre ces bornes-là parce qu'elles sont espacées de 100 mètres. Donc, on en prend aussi entre ces bornes-là puis on les prend entre la limite de végétation de 86 et la ligne 16.5 pieds.

1115 Donc, on a ici un schéma qui montre ici en vert la végétation, les résidences ici. Donc, la limite elle est indiquée là, de 1986 et ce sont les bornes de façon schématique. Ici, on a le Lac Saint-Jean, donc la ligne 16.5 pieds, elle, elle évolue dans le temps en fonction des conditions érosives. Donc, lorsqu'il y a plus d'érosion, bien la ligne 16.5 pieds se rapproche de la limite de végétation, donc la plage rétrécit. Lorsqu'il y a de l'accumulation, cette limite-là s'éloigne de la plage puis il y a des actions qui sont prises lorsque la largeur de la plage est inférieure à 8 mètres sur au moins 100 mètres de la page ou sur plus de 30% de sa longueur.

1125 Ici, on a une autre photo dans le secteur de Dolbeau-Mistassini, c'était pour représenter encore plus visuellement l'arpentage de plage. Donc, ici, on a un talus généralement dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et les bornes inamovibles sont installées au pied de ce talus-là.

1130 Elles sont géoréférencées, c'est possible d'avoir les coordonnées géodésiques dans Geotopus, qui est accessible au public. Puis ici donc, espacées de 100 mètres. Donc là, on voit aussi, comme on l'a déjà présenté hier, que les largeurs moyennes de plage ont évolué depuis 1986 donc jusqu'à aujourd'hui. Je ne reviendrai pas nécessairement là-dessus.

Ici, c'est notre site Internet d'énergie électrique, puis c'est ici l'icône pour accéder à Geotopus. Donc, je peux aussi vous présenter Geotopus, si ça vous intéresse.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

1140 Ça va. Donc, ce que je comprends, c'est qu'actuellement il y a une définition depuis 86 sur la ligne de végétation, mais elle est différente de l'ancienne définition qui avait été établie pour, de ce que je comprends, des besoins différents par l'ancien arpenteur. Donc, actuellement quand on réfère à ligne de végétation, ce sont des bornes inamovibles. Donc, vous, vous pouvez des fois faire référence différemment avec des documents historiques. Là, c'est ce que je comprends, la nuance qu'il faut faire entre les deux actuellement.

1145 **MME CHRISTA BERKY :**

Sauf que ça ne correspond pas avec la ligne de...

LE PRÉSIDENT :

1150 Historique.

MME CHRISTA BERKY :

1155 ...non, du plan de Paul Laliberté qui conditionne nos contrats. Ce n'est plus du tout la même chose dans notre secteur pour les 16...

LE PRÉSIDENT :

1160 O.K., vous pouvez nous...

MME CHRISTA BERKY :

1165 ...ce n'est plus du tout la ligne de végétation, c'est la ligne de Paul Laliberté qui traverse la pointe jusqu'au bout, pas juste les 16, sur laquelle, Paul Laliberté a mis des balises, mais il ne les

a pas mises aux 100 mètres. C'est évident parce que les plans dataient de 1978, alors que le décret arrive en 86. Alors, c'est inutile de mettre des - enfin je pense - que c'est inutile de penser qu'il y a des bornes à quelque part en dehors de cette ligne-là plus haut, qui s'appelle la ligne de végétation, pour résoudre notre problème dans le coin. Vous comprenez?

1170

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ça, vous pouvez nous en parler plus dans le mémoire.

1175

MME CHRISTA BERKY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1180

Nous, on va regarder ça. Là, c'est certain qu'il y a une question d'avoir des comités indépendamment des niveaux du Lac ...

MME CHRISTA BERKY :

1185

Mais ce n'est pas spécifique quand même, hein?

LE PRÉSIDENT :

1190

L'essentiel des comités, donc leurs rôles de ces comités-là peuvent être encore à définir, les mécaniques. Alors, ça peut être des occasions de dire « Bien, tel comité pourrait examiner... »

MME CHRISTA BERKY :

1195

Se pencher.

LE PRÉSIDENT :

1200

« ... des problèmes ou faire des suivis quand les gens ne sont pas satisfaits de telle affaire ».

1205 **MME CHRISTA BERKY :**

Oui, oui.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, éventuellement, il pourrait être convenu qu'une borne va être changée pour régler un problème, quelque chose comme ça.

1215 **MME CHRISTA BERKY :**

Oui, d'accord. À quel moment est-ce que je pourrais déposer le plan de Laliberté avec le contrat pour que vous puissiez le regarder?

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Si j'ai compris, c'est une carte?

MME CHRISTA BERKY :

1225 C'est une carte qui est officielle. De toute façon, Rio Tinto a exactement la même.

LE PRÉSIDENT :

O.K., mais vous, vous avez un élastique sur la carte, j'imagine.

1230 **MME CHRISTA BERKY :**

Qu'est-ce que vous entendez par « élastique »?

1235 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire vous voulez ravoir votre carte?

1240 **MME CHRISTA BERKY :**

Bien non, je l'ai présentement, elle est à moi, je la possède en propre.

LE PRÉSIDENT :

1245

Oui, vous voulez la déposer?

MME CHRISTA BERKY :

1250

Je voudrais que vous voyiez de quoi il en retourne parce que c'est lié au contrat.

LE PRÉSIDENT :

1255

C'est ça qui est difficile parce que nous, normalement pour apprécier quelque chose, on l'analyse après les séances, c'est là qu'on fait notre rapport. Donc, pour regarder la carte, il faudrait pouvoir l'avoir, c'est ça notre problème, on ne peut pas la regarder comme ça sur le banc, on ne peut pas, ce n'est pas possible. C'est ça notre problème.

1260

MME CHRISTA BERKY :

Allez-vous la consulter?

1265

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous me dites que Rio Tinto aurait une copie de la carte.

MME CHRISTA BERKY :

1270

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

1275

Est-ce que vous avez la version électronique de la carte, du côté de monsieur Gauthier?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1280

Est-ce que madame Jolette peut répondre, oui?

LE PRÉSIDENT :

1285 Oui.

MME CAROLINE JOLETTE :

1290 Monsieur le Président, on n'a pas une version électronique du contrat, c'est ce que je voulais dire. Cependant, ce que je voulais ajouter par rapport à mon explication de tout à l'heure, c'est qu'il est vrai que pour le secteur dont on parle, de madame Berky, on prend des mesures différentes de celles que je vous ai présentées tout à l'heure par rapport à la limite de végétation.

LE PRÉSIDENT :

1295 O.K.

MME CAROLINE JOLETTE :

1300 Dans le cas qui nous concerne, on prend la mesure à partir de la ligne 235. À chaque année, on a un plan spécifique d'arpentage pour ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

1305 Mais ce n'est pas le même plan, O.K.

MME CAROLINE JOLETTE :

1310 Ce n'est peut-être pas le même plan, mais c'est le plan qu'on pourrait vous fournir. On pourrait vous fournir aussi le contrat ou une partie du contrat...

MME CHRISTA BERKY :

1315 Moi, je peux vous fournir une copie du contrat.

LE PRÉSIDENT :

1320 Si on l'a en version électronique, à ce moment-là on pourrait le déposer, vous pourriez le voir à partir du site Web, voir si ça convient. Sinon, bien ça peut toujours de dire qu'on convient avec vous que vous nous prêtez la carte.

MME CHRISTA BERKY :

Oui.

1325

LE PRÉSIDENT :

Nous, on va la regarder au niveau de l'analyse puis dès qu'on a terminé, on va vous la renvoyer par courrier recommandé. Ce sont des choses qui sont possibles.

1330

MME CHRISTA BERKY :

Je peux même vous la laisser.

1335

LE PRÉSIDENT :

Vous savez, nous, on n'est pas équipés pour reprographier ces cartes-là...

MME CHRISTA BERKY :

1340

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1345

...mais la Commission, on essaie de faire ce qui est possible pour rendre la documentation accessible à tout le monde. Mais dans des cas spécifiques comme ça de documents, disons à caractère historique, des choses comme ça, et bien vous pouvez soumettre la carte. Nous, on va la regarder et on vous la retourne après.

1350

MME CHRISTA BERKY :

J'aurais une question qui n'a rien à voir avec les parties qui sont ici, c'est au niveau de... En fait, je ne sais pas si vous me permettez de poser la question. J'ai reçu des cartes de la part de Rio Tinto de manière à être capable de voir comment ils calculaient leurs prises de mesures et où il y avait cette partance-là des prises de mesures. Et ces deux cartes-là, évidemment, je n'ai pas l'autorisation de les mettre sur mon mémoire parce que ce sont des cartes qui leur appartiennent finalement.

1360

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1365 **MME CHRISTA BERKY :**

Est-ce que Rio Tinto pourrait m'autoriser ou qu'est-ce que je dois faire pour que ces cartes se retrouvent sur ma clé USB.

1370 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Les cartes sont disponibles, on peut même les projeter, puis il n'y a aucun droit de propriété là-dessus, il n'y a aucun problème.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, vous allez pouvoir nous les présenter.

1380 **MME CHRISTA BERKY :**

Je peux les garder sur ma clé USB sans me faire poursuivre?

1385 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qu'on comprend, on comprend qu'il n'y a pas de problème. Donc, la version électronique, on peut la garder.

1390 **MME CHRISTA BERKY :**

Même si ça a été donné dans un moment de réunion qu'on avait prévue et une autre qui a été donnée parce qu'elle était la plus récente?

1395 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Monsieur le Président, quand on fournit des documents, c'est parce qu'ils peuvent être utilisés. Puis elle peut en faire...

1400 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez confirmation.

1405 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

...elle peut en faire l'usage qu'elle en souhaite.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez confirmation.

1415 **MME CHRISTA BERKY :**

Vous allez m'écrire tout ça puis me l'envoyer sur courriel que vous avez accepté.

LE PRÉSIDENT :

1420 Non, mais regardez, ils l'ont dit ici et ce qui est dit, est pris en transcription. Une transcription qui est signée par une sténographe officielle. Donc, ça équivaut à une confirmation par écrit.

MME CHRISTA BERKY :

1425 Merci beaucoup, je suis très satisfaite.

LE PRÉSIDENT :

1430 Très bien, je vous remercie. Je vais maintenant aller du côté de Saint-Félicien, j'ai Madame Alice Gagnon qui est dans la salle. Oui, elle est là. Alors, bonjour Madame Gagnon. Donc, vous pouvez poser votre première question.

MME ALINE GAGNON :

1435 En tout premier lieu, c'est Aline Gagnon.

LE PRÉSIDENT :

1440

Excusez-moi, on me l'a écrit vite sur une petite feuille.

MME ALINE GAGNON :

1445

Pas de problème. Alors, j'ai un petit préambule. Le comité des parties prenantes considère qu'on devrait adopter une approche de planification intégrée des ressources. Les travaux menés avec le comité de MERN sont inscrits à l'addenda numéro 4, comprenant la réalisation de la planification intégrée des ressources du Lac Saint-Jean.

1450

Alors, ma question. Comment RT entend contribuer à la réalisation de la planification intégrée des ressources?

LE PRÉSIDENT :

1455

Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1460

Dans le modèle de gestion participative, la planification intégrée des ressources englobe bien d'autres éléments qui vont au-delà du Programme de stabilisation des berges et notre participation au Conseil de gestion durable du Lac Saint-Jean ainsi que notre lien avec le comité des parties prenantes va permettre justement de collaborer et de contribuer.

1465

D'ailleurs, à titre de directeur général de la Division énergie électrique, on est un membre du Conseil de gestion durable, sans droit de vote par contre, parce que c'est des enjeux qui vont bien au-delà des enjeux d'énergie électrique, mais on siège sur le Conseil de gestion durable.

1470

Et toutes les modalités quant à notre contribution et l'élaboration de la planification des différentes ressources sont à établir avec le comité. Donc, le comité va se former et on va pouvoir discuter de ces modalités-là par la suite. On a quand même hier cadré les objectifs ainsi que le mandat de chacun des comités.

LE PRÉSIDENT :

1475

Très bien. Oui, Madame Gagnon, donc vous pouvez faire éventuellement c'est-à-dire des propositions dans votre mémoire qui pourront être considérées par notamment les gens qui ont signé l'entente, la MRC, Rio Tinto.

MME ALINE GAGNON :

1480

Alors, j'ai une deuxième question. Un des mandats dévolus au Conseil de gestion durable du Lac Saint-Jean est d'assurer le suivi de la conformité des travaux du Programme de stabilisation des berges avec la planification intégrée des ressources. Comment RT compte intégrer cette planification dans son cycle annuel des travaux?

1485

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

1490

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Pour être sûr de pouvoir répondre à la question adéquatement, est-ce que la question est « Comment on va intégrer la planification des ressources au sens large dans le suivi de nos travaux? »

1495

MME ALINE GAGNON :

Des ressources au sens large. Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites « ressources au sens large »?

1500

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Bien, la planification des ressources au Lac Saint-Jean, c'est de quelles ressources que vous faites allusion?

1505

LE PRÉSIDENT :

Donc, on était dans la planification intégrée des ressources. Donc, ce que je comprends, ça comprend bien entendu les berges, mais aussi les activités, de ce que j'en comprends, les activités ainsi que le côté environnemental. C'est-à-dire, par exemple, on sait qu'on a la pêche mais derrière la pêche, il y a le poisson. Donc, ça comprend beaucoup d'éléments. Donc, si vous étiez capable de préciser votre question, Madame Gagnon, s'il vous plaît.

1510

1515

MME ALINE GAGNON :

1520 Bien, ça comprend aussi, à part ce que vous venez de dire, quand on regarde ce que
l'érosion peut faire au niveau des berges, nous au niveau de l'OBB Lac Saint-Jean, on travaille
beaucoup, on a quelques projets d'ailleurs avec RT sur la revégétalisation des berges. Alors,
nous, on trouve que c'est quelque chose qui est extrêmement important, ça fait partie des
ressources. Alors, c'est dans ce sens-là, ma question. Est-ce que c'est plus clair pour monsieur
Gauthier?

1525

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1530 Oui. Donc, notre engagement par rapport à ces ressources-là demeure et va se poursuivre,
ça c'est certain. Ce que cette gouvernance veut faire, c'est de permettre d'intégrer davantage et
de se donner une vue d'ensemble. Alors que présentement, il y a souvent des initiatives qui sont
plus, on va dire peut-être moins intégrées, on va parler au niveau de la protection des berges
avec de la revégétalisation, un projet auquel on contribue, et d'autres initiatives. Et le Conseil de
gestion va essayer de regarder pour intégrer le tout. Et nous, on va contribuer au sein du Conseil
de gestion, au sein des comités techniques et des initiatives comme on l'a fait pour la
1535 revégétalisation, on va continuer de le faire, ça c'est certain.

LE PRÉSIDENT :

1540 Au lieu que ce soit plus bilatéral, ça serait en même temps multilatéral. C'est-à-dire qu'il y
aurait des gens avec les autres intérêts qui discuteraient...

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1545 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1550 ...si c'est un problème d'érosion qui est discuté, on aurait d'autres personnes qui ont
d'autres préoccupations qui pourraient à ce moment-là enregistrer ce qui est planifié.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1555 C'est ça. C'est que l'ensemble des usagers, l'ensemble des intervenants en lien avec la
gestion des ressources vont avoir un lieu commun pour échanger. Et nous bien on va contribuer à

cette planification-là et on va continuer d'assurer notre contribution dans différentes initiatives qui vont être, par contre, probablement plus intégrées et qui vont faire l'objet d'un consensus normalement de l'ensemble des usagers.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Gagnon, ça vous va?

1565 **MME ALINE GAGNON :**

Ce qui inclura aussi la protection des milieux humides?

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1575 Bien sûr. La protection des milieux humides fait partie intégrante du Programme de stabilisation des berges et lorsqu'il y a des enjeux, les milieux humides se retrouvent, peuvent être affectés par des enjeux d'érosion, on fait des interventions pour les protéger.

1580 **MME ALINE GAGNON :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1585 Ça vous va, Madame Gagnon?

MME ALINE GAGNON :

Oui, c'est parfait, merci.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Nous allons maintenant appeler monsieur Claude Duchesne. Bonjour, Monsieur.

1595

M. CLAUDE DUCHESNE:

1600

Monsieur le Président, j'ai un petit préambule avant pour faire comprendre ma question, on va essayer de faire très court. Rio Tinto, dans son étude d'impact, nous parle qu'il a respecté les principes de développement durable en se basant sur la loi aussi de développement durable. Et dans son programme aussi dans le sens de développement durable, ils ont engagé une firme - la Chaire Éco-Conseil - qui, à la page 62, confirment qu'ils ont accepté, qu'ils respectent le développement du durable, mais que cette implication de développement durable, monsieur Villeneuve, celui qui était chargé de la recherche de Chaire Éco-Conseil, nous dit que l'application des principes de développement durable implique une clarification des droits de RTA.

1605

1610

Or, ce même professeur, dans Le Quotidien du 22 avril, nous dit la nécessité de clarifier ces droits et il rajoute aussi que Rio Tinto garde toujours la décision finale. Et de plus, que la clarification de ces droits-là, ça va être toujours un élément, je pourrais dire de friction entre la population et la compagnie.

1615

Or, ma question est la suivante: Toujours en ce qui concerne la clarification de ces droits de RTA, comment expliquer ce paradoxe? Rio Tinto nous dit qu'ils respectent les lois de développement durable et vous avez monsieur Villeneuve qui nous dit, qui a dit qu'il les respectait, mais lui nous dit pour respecter les principes de développement durable, il faut que ces droits-là soient clarifiés. Comment expliquer ce paradoxe-là?

LE PRÉSIDENT :

1620

Monsieur Gauthier, vous comprenez avec la nuance que monsieur Villeneuve a émis une opinion en fonction de lui ce qu'il a regardé. Nous la Commission, comme on l'a dit hier, je ne sais pas à quelle conclusion on va arriver. Comme j'ai dit, les gens, dans leur mémoire, peuvent nous faire part de ça.

1625

1630

Ce qui est important de souligner dans les mémoires, les gens prennent des positions. Si on n'a pas l'argumentaire derrière la position, parce que ce n'est pas un sondage un mémoire au BAPE, on ne fait pas des sondages en disant « Il y a 18 pour, puis 14 contre ». Ce qu'on regarde, c'est quand les gens estiment des choses, il faut qu'ils nous donnent un argumentaire. Il semblerait bon, hier du côté des ministères, la loi sur le développement durable notamment est administrée par le MDDELCC. Eux autres disent que c'est compatible. On a eu une présentation tout à l'heure concernant les champs de compétence du MERN, ils nous ont répondu, c'est compatible.

1635 Alors, on est dans cette perception-là actuellement. S'il y a des gens qui disent qu'il y a des
droits à clarifier, donc ça veut dire qu'il faudrait dans les mémoires que les gens précisent c'est
quels droits qu'ils aimeraient voir clarifiés et pourquoi fondamentalement. Nous autres la
Commission, on va regarder, toujours avec un regard indépendant. Comme je vous dis, la
Commission est indépendante dans ses travaux parce que c'est son analyse et ses constatations
1640 que le ministre veut avoir. Donc oui, monsieur Villeneuve peut dire telle chose, mais la
Commission pourrait arriver à des conclusions différentes aussi de monsieur Villeneuve parce
qu'on est indépendant de tout le monde, on fait notre propre analyse. Donc, c'est pour ça que
j'invite les gens, dans leur mémoire, à argumenter quand ils vont soutenir des choses, c'est ça qui
est important.

1645 C'est ça que je pourrais répondre à ce stade-ci, mais je vais laisser aller monsieur Gauthier.
Est-ce que du côté de Rio Tinto on sent le besoin de clarifier les droits, par exemple?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1650 On est très conscient qu'il y a beaucoup de représentations qui sont faites par rapport aux
droits qui nous ont été consentis. Hier, on a réitéré plusieurs éléments en lien avec ces droits-là en
mentionnant qu'on s'assure de respecter toutes les lois qui peuvent s'appliquer. Donc, par rapport
au paradoxe qui est nommé, il faudrait que je prenne le temps de prendre connaissance, entres
autres de l'article du Quotidien pour être capable de me prononcer sur la question, Monsieur le
1655 Président.

LE PRÉSIDENT :

1660 Vous parlez de l'article du Quotidien de ce matin?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1665 Non. Tout à l'heure, monsieur Duchesne faisait allusion à un article du Quotidien dans
lequel monsieur Villeneuve avait parlé des droits...

LE PRÉSIDENT :

1670 Ah, O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1675 ... il faudrait que je prenne le temps de prendre connaissance de ces documents-là pour être capable de...

LE PRÉSIDENT :

1680 C'était quel article de quelle date?

M. CLAUDE DUCHESNE:

1685 22 avril.

LE PRÉSIDENT :

1690 Mais vous comprenez, c'est que nous on fait notre propre analyse. Donc, indépendamment, comme vous dites, de tout le monde. Donc, c'est ça, il faut que les gens nous alimentent. Je rappelle qu'on ne fait pas un sondage. Les mémoires, on n'établit pas le nombre de pour ou de contre.

1695 Ce qui est important de mentionner aussi, la Commission n'a que l'opinion des participants, la Commission n'a pas l'opinion de la population, elle n'a que l'opinion des participants. On n'a jamais la prétention d'avoir l'opinion de la population. Ce qu'on a, ce sont les gens qui veulent bien venir nous manifester leurs préoccupations. Comme ce n'est pas un sondage qu'on fait, nous, on peut donner tort. Disons qu'on a 50 mémoires, il y en a 49 qui disent blanc puis un qui dit noir. Nous, aux termes de notre analyse, ça peut arriver qu'on dise « les 49 ont tort, c'est le cinquantième qui a raison ».

1700
1705 Donc, vous voyez comment on fonctionne, on regarde l'argumentaire des gens. Donc, c'est important, dans vos mémoires, de nous dire pourquoi vous voulez telle chose et c'est basé sur quoi ça. Ça, ça va être très important.

M. CLAUDE DUCHESNE:

1710 O.K.

LE PRÉSIDENT :

Là, je vais vous laisser aller pour votre deuxième question.

1715

M. CLAUDE DUCHESNE:

Oui. Dans le PR-8, il y a le schéma sur le fonctionnement des parties prenantes et le Conseil de développement durable. Il y a une ligne continue puis il y a une ligne hachurée. Est-ce que pour Rio Tinto, quelle importance ils accordent à l'une ou l'autre?

1720

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de projeter la figure, on l'avait eue hier.

1725

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, un instant, ça va prendre quelques...

1730

LE PRÉSIDENT :

Donc, entre autres, c'est quoi la différence entre une ligne continue puis une ligne pointillée, entre autres?

1735

M. CLAUDE DUCHESNE:

Pour eux autres, l'importance.

1740

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Le projecteur a éteint. Monsieur le Président, voulez-vous qu'on essaie de répondre à la question sans avoir la projection?

1745

LE PRÉSIDENT :

Oui, essayez de répondre, allez-y.

1750

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1755 D'accord. Donc, en fait, les traits pleins représentent des liens directs avec les différents comités ou les différents groupes. Donc, comme on peut voir, on le mentionnait hier, Rio Tinto a un lien direct avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans la mesure où elle doit demander des certificats d'autorisation pour chacune de ses interventions.

1760 On a des liens directs aussi avec les différents propriétaires riverains, aux différents groupes touchés par les travaux. On a un lien direct aussi avec le Conseil de gestion durable avec lequel on contribue et on a un lien direct aussi avec le Comité des parties prenantes parce qu'on veut, dans le suivi, s'assurer qu'on a la voix de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du programme.

1765 Le conseil de gestion peut avoir des contacts aussi avec des propriétaires riverains. Donc, c'est pour ça qu'il y a un lien hachuré dans la mesure où des propriétaires riverains peuvent faire des représentations auprès du Conseil de gestion durable. Donc, ils ont l'occasion de pouvoir contacter le Conseil de gestion durable pour faire des représentations, faire des recommandations, formuler des préoccupations et ils ont l'occasion de pouvoir communiquer, contacter le Conseil de gestion durable. Et au niveau des comités techniques et scientifiques, on a mentionné que c'était le Conseil de gestion durable qui donnait des mandats aux comités techniques et aux comités scientifiques.

1775 Par contre, il y a des liens à faire avec le Comité des parties prenantes parce que les parties prenantes peuvent avoir des intérêts par rapport aux travaux qui se font dans les comités techniques et scientifiques. Et c'est pour cette raison-là qu'on a mis, que dans le modèle il y a des traits hachurés parce qu'il peut y avoir des liens.

1780 Cependant, les comités techniques et scientifiques reçoivent des mandats du conseil de gestion. C'est pour ça qu'il y a une ligne pleine, mais il y a des liens à faire quand même avec le Comité des parties prenantes et c'est pour ça qu'il y a un lien hachuré.

LE PRÉSIDENT :

1785 Je voudrais quand même des éléments de clarification. Vous avez utilisé le terme « on a mis » et habituellement « on » exclut la personne qui parle.

1790 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

« Nous », je m'excuse.

1795 **LE PRÉSIDENT :**

« Nous ». Mais nonobstant ça, je vais aller du côté du MERN, c'est important. RTA a signé, les trois MRC, la Première Nation a signé.

1800 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1805 Un document qui a été techniquement rédigé par?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1810 Le MERN.

LE PRÉSIDENT :

1815 Du côté du MERN. Donc, ce document-là, à la suite des rencontres que vous avez faites, vous avez produit un document et vous l'avez présenté aux parties. Puis finalement, bien il y a dû y avoir des modifications qui ont été faites, mais finalement il y a un document final avec une entente de principe. Donc, est-ce que vous pouvez confirmer que c'est un schéma qui a été préparé par votre ministère, Monsieur Tremblay?

1820 **M. CARL TREMBLAY :**

Bien, Monsieur le Président, je n'ai pas participé personnellement à ces discussions. Maintenant, je voudrais vérifier auprès des personnes concernées à savoir si le cheminement qui a été mentionné tantôt s'avère être le bon.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Avoir la confirmation.

1830 **M. CARL TREMBLAY :**

Oui.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est important. Comme on l'a mentionné, ce n'est pas un schéma fait par Rio Tinto, c'est un schéma qui a été fait à la suite de discussions entre différentes parties, dont Rio Tinto, c'est ça la nuance.

1840 Donc là, on a eu, je pense, une explication. Donc, du côté du pointillé, ça veut dire des représentations, donc ce n'est pas un lien, on pourrait dire, d'autorité de coordination, mais c'est des possibilités officielles de représentations en fonction ou de questions qui sont faites, ce qu'on en comprend pour l'instant. Et comme on sait que la mécanique, qui est le rôle fin, est encore à déterminer, donc c'est l'occasion quand les gens ont des opinions à émettre sur comment devrait fonctionner ces choses-là. Donc, ça sera le temps de le faire dans les mémoires.

1845 **M. CLAUDE DUCHESNE:**

J'aurais une sous-question.

1850

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Duchesne.

1855 **M. CLAUDE DUCHESNE:**

1860 Suite à la gestion participative, on a vu que selon les droits de Rio Tinto, même monsieur Villeneuve le disait tout à l'heure, Rio Tinto a le dernier mot. Dans le fonctionnement de cette structure-là, si un moment donné il arrive une mésentente, ça peut arriver entre Rio Tinto et le Conseil de gestion durable, de quelle façon Rio Tinto pense-t-il dénouer cette impasse?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Gauthier.

1865

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1870 Donc, on recherche des positions communes et des consensus. D'ailleurs, cette entente-là témoigne de notre volonté de trouver des positions communes et des consensus et advenant le cas qu'il y aurait des différends potentiels, on va travailler de concert avec l'ensemble des représentants du milieu pour trouver des positions communes et des consensus.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, vous voyez le mécanisme actuellement, donc dernier mot à Rio, mais il peut y avoir une pression sociale nonobstant à ça. Ça vous va?

1880 **M. CLAUDE DUCHESNE:**

 Parfait, merci.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous remercie. Donc, je vais appeler monsieur Richard Bouchard. Alors bonjour, Monsieur Bouchard.

1890 **M. RICHARD BOUCHARD :**

1895 Bonjour Monsieur le Président, je suis en train de prendre des notes. Dans son document d'études d'impact sur l'environnement, entre autres le résumé d'août 2016, le promoteur RTA mentionne à la page 20 au tableau 3.5 sur les critères et indicateur de comparaison des scénarios dans le volet social, plaisance et navigation commerciale. L'indicateur S1 est défini en ces termes, quatre éléments : « navigation sécuritaire »; deuxièmement « accès aux marinas, débarcadères, mise à l'eau, sortie de l'eau », enfin ces activités-là; troisièmement « besoin de dragage des marinas »; quatrièmement « navigation commerciale ». À ceci, « le dernier scénario M prévoit le maintien du niveau minimum du lac à 13 pieds jusqu'au 21 septembre ».

1900 Ma question: RTA est-elle disposée à contribuer à l'élargissement du chenal menant à la Marina Saint-Henri-de-Taillon, en fin d'en maintenir l'accès? Je n'aime pas mon mot
1905 « élargissement » parce qu'ici, évidemment, il ne s'agit pas d'exagérer, de surdragage ou quoi que ce soit de la sorte. Nous faisons référence à un dragage de désenvasement des points

d'accrochage de la partie la plus basse de l'affluent ou du talweg du chenal ou du plancher, si vous aimez mieux, entre la Marina et la Baie-de-la-Pipe. On est enclavé, donc il y a un chenal qui nous permet l'accès au Lac Saint-Jean?

1910

LE PRÉSIDENT :

On peut envoyer la question à monsieur Gauthier.

1915

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Donc, le mandat du Programme de stabilisation des berges et de contrer les effets de l'érosion sur les berges et la portée du programme se limite à ces interventions-là. On va faire une intervention au niveau du canal de la Belle-Rivière parce que là ça a des impacts au niveau de l'érosion. Mais quand il n'y a pas d'impact au niveau de l'érosion, on ne prévoit pas, dans le cadre du programme, de faire d'intervention.

1920

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, on a une réponse claire. Dans ce cas-ci, ce n'est pas envisagé à l'intérieur du programme, ce que j'en comprends. J'aimerais envoyer la question aussi au MDDELCC parce que dans ma compréhension, ça veut dire que ça serait une intervention distincte du programme. Donc, comme le dragage, on pourrait dire. Si ça dépasse un certain seuil, ça pourrait devenir même à être assujetti à une étude d'impact distincte.

1925

1930

Alors, ce que j'aimerais avoir comme confirmation de la part du ministère, c'est dans l'éventualité qu'il y aurait un tel projet, est-ce qu'il pourrait s'insérer dans le cadre du Programme de stabilisation ou il devrait faire l'objet d'une étude d'impact ou d'une étude distincte. Ça dépend toujours de l'ampleur du projet de dragage, bien entendu. Alors, Monsieur Thibault.

1935

M. GUILLAUME THIBAUT :

Bien visiblement, à prime abord, comme c'est présentement le cas, monsieur Gauthier a raison, c'est le Programme de stabilisation sur les effets d'érosion, puis un projet de dragage serait pris indépendamment en vertu d'une autorisation distincte.

1940

1945

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça serait en dehors du programme normalement, selon l'information qu'on a à ce stade-ci?

1950

M. GUILLAUME THIBAUT :

Écoutez, c'est un cas précis. Je pense qu'il faudrait peut-être se pencher sur la question effectivement, si on est capable de faire un lien entre les travaux puis l'envasement, puis voir un lien de cause à effet, puis l'intégrer. Je ne peux pas me prononcer pour l'instant, mais...

1955

LE PRÉSIDENT :

C'est sous toutes réserves.

1960

M. GUILLAUME THIBAUT :

Mais si c'est un lien de cause à effet, il y a peut-être un...

1965

LE PRÉSIDENT :

Il y aurait moyen de l'intégrer si on est capable d'établir de façon crédible, c'est-à-dire il faut que le ministère soit convaincu. Disons que Rio Tinto veut faire un projet, il vous présente le justificatif. S'il serait acceptable, il pourrait être intégré dans le programme, sinon ça serait une activité distincte. C'est comme ça qu'on peut résumer la situation.

1970

M. GUILLAUME THIBAUT :

Oui.

1975

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça vous donne un aperçu. Vous pouvez toujours faire des représentations.

1980

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Monsieur le président, est-ce que je pourrais ajouter quelque chose, s'il vous plaît?

1985

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Gauthier.

1990

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On est toujours prêt et ouvert à offrir de l'expertise, notre expertise au niveau du Programme de stabilisation des berges en lien avec différentes problématiques. Par contre, il n'est pas de l'intention de Rio Tinto d'aller au-delà d'un programme pour contrer les effets de l'érosion. Donc, des initiatives tel que le dragage d'une rivière pour des fins de navigation ne fait pas partie des choses qu'on envisage.

1995

LE PRÉSIDENT :

2000

Donc, la position du promoteur est assez claire. Est-ce que vous avez une autre question?

M. RICHARD BOUCHARD :

2005

Préciser seulement que je suis conscient qu'on est peut-être dans les rares intervenants à parler du seuil minimum. On parle tout le temps, à 99%, 95%, du seuil maximum. Vous comprendrez que dans le cadre du développement durable, dans le cadre de toute l'approche qui a été reconnue et du projet actuel, dans le cadre aussi des critères qui ont été retenus dans les tableaux, on trouve qu'il y a une réalité...

2010

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pourrez nous le présenter dans un mémoire, on aura l'occasion...

2015

M. RICHARD BOUCHARD :

Oui, oui, oui. Je sais que dans votre mandat, vous devez m'arrêter et tout ça, mais...

LE PRÉSIDENT :

2020

C'est ça. Normalement, on prévoit par exemple dans les mémoires, normalement on parle d'une fenêtre de 20 minutes. Donc, les gens on 15 minutes pour présenter, ils synthétisent leur mémoire, on fait un échange avec eux. Donc, on pourra avoir l'occasion d'élaborer sur ce point-là.

2025 Bien entendu, vous avez la réponse actuellement du promoteur, mais ça ne veut pas dire que vous ne pouvez pas encore essayer de faire valoir vos points. Ça va?

M. RICHARD BOUCHARD :

2030 D'accord. Une deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2035 **M. RICHARD BOUCHARD :**

2040 Alors, c'est une question d'informations générales, une question d'informations générales et régionales, je tourne à 90 degrés pour ne pas dire à 270. Au niveau de la gestion du niveau minimum du Lac placé à 14 pieds en début septembre, RTA peut-il nous informer, nous donner de l'information, nous donner une idée, nous donner un aperçu de la valeur, à combien se chiffre, à quoi correspond monétairement la valeur du Lac lorsqu'on l'abaisse d'un pouce, lorsqu'on abaisse la hauteur du niveau du Lac d'un pouce en 24 heures? À quoi cette valeur-là, à quoi cette donnée-là correspond au niveau économique?

2045 Évidemment, je ne demande pas le rapport financier annuel, je suis bien conscient. Tout ce que je veux c'est un ordre de grandeur. Autrement dit, je veux savoir, si je demande un maintien de niveau à 13 pieds et 1 pouce et qu'on me dit « Non, c'est préférable 13 pieds », on peut-tu me dire à quoi correspond ce pouce en 24 heures en termes de rentabilité?

2050 **LE PRÉSIDENT :**

On va essayer d'obtenir une réponse, mais déjà dans mon esprit, il y a toutes sortes de paramètres qui se manifestent. Mais je vais donner la parole à monsieur Gauthier.

2055 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

2060 Quand on a eu des discussions sur les niveaux de gestion pour concilier les usages, on a pris en considération toutes les représentations qui ont été faites en lien avec la navigation. Et on nous exprimait que généralement il y avait des plaisanciers qui, jusqu'à la fin de semaine de la Fête du travail, voulaient naviguer sur le Lac Saint-Jean et qu'auparavant on pouvait porter le niveau, à partir du 1^{er} septembre, plus bas. Et on a aussi convenu d'une rampe. Ça, ça a des

impacts au niveau opérationnel et au niveau de la production d'énergie, de ralentir ça, et on était pleinement, on voulait pleinement contribuer à essayer de concilier l'ensemble des usages.

2065 Vous comprendrez que sur un plan d'eau de 42 kilomètres par 24 kilomètres de large, de nous demander de gérer au pouce près est très difficile. On opère avec toujours des marges. Quand on dit qu'on est à un niveau de 16 pieds, on vise d'être en bas de 16 parce que de jouer au pouce près est extrêmement difficile. Donc, je vais devoir faire des recherches pour fournir l'information d'un pouce, mais au niveau opérationnel ces demandes-là de gérer au pouce
2070 seraient extrêmement difficiles à envisager.

M. RICHARD BOUCHARD :

2075 Bien, reformuler différemment la question. L'exprimer en pieds, on divisera par 12.

LE PRÉSIDENT :

2080 Bien c'est parce qu'il y a des considérations. Je comprends qu'il y a des considérations, il peut y avoir les intrants, ce qui arrive par le bassin versant, qui arrive au lac, ce qui sort du Lac. Donc, c'est sûr, si on dit « 1 pouce », est-ce qu'on assume, on assume qu'il n'y a rien qui rentre pendant que le pouce est descendu sur 24 heures. Donc, il y a toujours des apports qui rentrent. Donc, ça veut dire qu'un pouce ça représente combien d'eau? Ça dépend des apports pour baisser d'un pouce. Donc, la question est peut-être complexe à répondre.

2085 Ce que vous voulez dire, c'est... Par exemple, il y a des données dans le PR-2, vous faites allusion à ça là. On voit par exemple que, je l'avais pris en note qu'en période estivale, c'est ça qui vous intéresse. Par exemple - je suis pas mal certain, je ne suis pas daltonien, mais les couleurs de ressemblent souvent dans les petits graphiques, mais je crois que c'est l'année 1999. On voit que le niveau estival est descendu bien en deçà du niveau minimal de 14 pieds à partir du 1^{er}
2090 août, donc assez tôt dans la saison.

2095 La question que j'aurais ici, pour 99, quand le niveau est descendu entre autres, Monsieur Gauthier, quelle était la quantité d'eau qui était turbinée à l'Île Maligne à ce moment-là? Ça aurait pris quoi pour stabiliser le niveau? Est-ce que ça aurait impliqué d'arrêter de turbiner à l'Île Maligne? Alors, ça serait dans ce sens-là.

2100 Là, peut-être que vous n'êtes pas capable de répondre immédiatement parce que je sors l'année du chapeau, 1999. Mais par contre, je fais une référence dans le PR-82.1, tout de suite à la page 1, vous indiquez que le niveau minimal serait respecté de 70% du temps sur la barre des séquences hydrologiques simulées, donc de 1992 à 2014. Ça impliquerait quoi?

Autrement dit, simplement pour les fins académiques que faudrait-il faire pour viser un respect de 100% du temps? C'est-à-dire ne pas descendre en bas du 14 pieds lorsqu'on est en situation relativement sèche, comme je crois que c'est l'été de 1999.

2105

Donc, ça peut vous demander une petite recherche, des vérifications, on fera un suivi. Je ne pense pas que vous soyez en mesure de répondre instantanément, mais c'est un exemple qui pourrait probablement vous donner un aperçu. Comme je vous dis, ça peut être difficile. Dire, oui, 1 pouce, et si je dis il n'y a pas d'intrants, 1 pouce, le Lac, ça représente combien de mètres cubes d'eau turbinés sur 24 heures, ça représente combien de mégawatts? Peut-être qu'on pourrait avoir une approximation comme ça, mais je suis obligé de faire les simplifications. Il n'y pas d'intrants, j'assume simplement, j'ai un lavabo, je le baisse d'un pouce, ça représente combien de mètres cubes turbinés sur 24 heures?

2110

Donc ça, je pense que ça pourrait être assez faisable d'avoir une idée. Donc, on aurait l'idée en termes de kilowatts/heure produits, qu'est-ce que ça signifie ce pouce-là. Je pense que ça pourrait être faisable, mais on fait des simplifications.

2115

2120

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On va vous préparer quelque chose, Monsieur le Président.

2125

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2130

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Par contre, je voudrais déjà mentionner qu'on contribue à maintenir le niveau du Lac Saint-Jean plus élevé en période estivale, même quand les apports sont significativement plus bas, au détriment de la production hydroélectrique. Et ça, on l'a fait en 2010 entre autres, 99 aussi, on descend de l'eau supplémentaire de nos réservoirs-amont pour essayer de maintenir un niveau. Et ça, ça se fait au détriment de la production hydroélectrique.

2135

2140

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Également, j'ai compris en lisant les documents que le Réservoir Péribonka est un assez gros réservoir, qu'il avait une capacité. Vous tentez de garder de l'eau pour l'année suivante au cas où qu'elle soit une année de disette, on pourrait dire. Mais j'en comprends que le Péribonka sert entre autres l'été, notamment pour soutenir la production hydroélectrique, mais également soutenir le niveau du Lac Saint-Jean. Ça, on le voit à l'intérieur des documents de l'étude d'impact.

2145

2150

Mais disons, pour des fins de meilleure compréhension, donc il y aurait deux points que vous pourriez nous fournir aussitôt que possible, idéalement en dedans de 48 heures, on déposera ça. Donc, vous aurez une information partielle sur le pouce puis en même temps, ça impliquerait quoi de tenir à tout prix, ça représenterait combien de perte en mégawatts. J'ai donné notamment l'année 99, je pense que c'est la plus sèche qui est dans la séquence 92-2014. Donc, prenons le cas limite et ça implique quoi.

2155

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

À votre deuxième question, monsieur Larouche pourrait déjà amener des éléments de réponse.

2160

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur Larouche.

2165

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui, Monsieur le président, le problème avec les niveaux minimum, pour que le niveau du Lac se maintienne, il faut que les apports sur le bassin-aval soient de l'ordre de 815 mètres cubes par seconde. Ça veut dire que pendant l'été, si les apports sur le bassin-aval qui représentent 75% du total, quand les apports vont être... 815 et moins, le Lac commence à descendre. Puis ça, 815, ça veut dire typiquement avec quatre unités à la Chute-des-Passes, là, on produit notre 2 100 mégawatts qu'on produit d'habitude, et avec cette production-là parce qu'il faut alimenter nos alumineries. Puis avec cette production-là, le débit qui est nécessaire pour le Saguenay pour rencontrer notre production, fait en sorte que le niveau du Lac Saint-Jean descend.

2170

2175

Rendu à 14 pieds, si on voulait maintenir, si on voulait empêcher le Lac Saint-Jean de descendre, le problème qu'on rencontre c'est qu'il faudrait avoir soit, il faudrait diminuer nos charges, donc la charge des alumineries, ou avoir des contrats supplémentaires pour pallier, pour

2180 être capable de réduire davantage le débit du Saguenay, puis donc toutes les mégawatts qui seraient manquants, il faut les compenser d'une certaine façon.

Ça fait que pour nous, garantir à 100% un niveau minimum, on va toujours se heurter à ces contraintes-là.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

2190 Donc, progressivement, il y a des groupes de turbines qui seraient fermées une par une en fonction d'un été très sec, c'est ça qu'on doit comprendre. Donc, avec un coût... Pour soutenir 100%, ça serait inévitable autrement dit, il faudrait fermer partiellement les centrales, les turbines qui sont sur l'Île Maligne et en aval.

M. BRUNO LAROUCHE :

2195 Et en aval, exactement.

LE PRÉSIDENT :

2200 C'est ce qu'on peut retenir pour l'information. Mais si vous êtes capable après ça en y repensant de donner plus de portrait, plus détaillé en tout cas, on attendra la réponse notamment pour le pouce. Puis en même temps, si vous êtes capable d'apporter des compléments d'informations à ce chapitre-là, ça serait apprécié.

2205 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

2210 L'année 2010, ça avait été une année extrêmement sèche et on avait dû faire appel justement à Hydro-Québec pour un contrat d'urgence en énergie parce que sinon on aurait dû fermer des alumineries. Et on pourra démontrer l'impact qu'ont eu nos ouvrages sur le niveau du Lac Saint-Jean avec ce qui a été fait pour... Le Lac aurait pu baisser beaucoup plus que ce qu'il a baissé à l'été 2010 sans les opérations. Ça fait qu'on pourra aussi donner ça comme informations.

LE PRÉSIDENT :

2215 Très bien, je vous remercie.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

2220 Mais par rapport à la production électrique, ce que je comprends, c'est que Hydro-Québec équilibre votre demande. Quand vous produisez plus que vous avez besoin, il va racheter votre énergie. Il la rachète systématiquement?

2225 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

2230 Donc, en continu, il y a des échanges entre Hydro-Québec et RTA. Il y a des périodes de l'année où on se retrouve acheteur et il y a des périodes de l'année où on se retrouve vendeur. Et à chaque mois, il y a un bilan qui se fait et les modalités sont qu'on achète au même prix que l'on vend.

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2235 Et puis ce que je comprenais dans PR-8.2, on avait le 240 000 \$ qui correspond au Tarif L, incluant la prime de puissance à 100% de RTA.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2240 C'est ça. Donc, le scénario M avec l'abaissement du niveau du Lac Saint-Jean d'un pied à l'automne pour tenir compte de l'ensemble des préoccupations de la population en lien avec les tempêtes d'automne, la prolongation de la période en septembre pour la navigation. Et quand on regarde les effets combinés au printemps de la hausse sur 12 jours, a un impact net d'une baisse de production de 0.6 mégawatt au montant que vous venez de spécifier au Tarif L.

2245

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2250 Au Tarif L. Quand vous dites que vous êtes un acheteur net, est-ce que vous êtes un acheteur net à tous les ans?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2255 Non, on fait le bilan. Depuis la mise en service de l'usine Alma, c'est là qu'on est devenu, on était devenu, on n'était pas capable de fournir 100% de nos besoins énergétiques. Donc, ce

bilan-là se fait à chaque année et on regarde sur la période, depuis le début de ce contrat d'approvisionnement-là, quels sont au net nos achats versus nos surplus. Et sur cette période-là, on est un acheteur net.

2260 Mais au cours des dernières années, on s'est retrouvé en surplus parce qu'il y a eu des apports très significatifs. Et il y a eu d'autres années où ça n'a pas été le cas. Exemple, en 2010 où il a fallu acheter de manière très, très importante. J'aurais une petite capsule pour présenter le bilan d'énergie, si vous me permettez, Monsieur le Commissaire.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2270 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

2275 Donc, en bleu, les besoins totaux de RTA sur une base annuelle. En rouge, on voit la production annuelle de RTA. Donc, à chaque fois que le point en bleu se retrouve au-dessus du point en rouge, c'est qu'on se retrouve en achat. Je parlais de l'année 2010 qui avait été une année où on avait été en déficit énergétique très important, on avait eu une année extrêmement sèche, on avait acheté 435 mégawatts cette année-là.

2280 Donc, les achats moyens sur la période 2002-2016 sont de 78 mégawatts/an. Ça, c'est le bilan en moyenne, c'est ça les achats moyens de RTA.

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2285 Est-ce qu'il est possible d'avoir ces données-là sur une base saisonnière puis de voir par rapport aux apports hydriques quels sont les déficits, puis les moyennes sur plusieurs années avec la variation qui est associée aux apports hydriques?

2290 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

On pourrait vous fournir, on va dire une production typique avec un hydrogramme moyen. Il y aurait moyen de vous donner cette information-là. Ça a été présenté d'ailleurs auprès de la communauté, des parties prenantes, on l'a fait l'année dernière en début d'année quand on a présenté notre bilan d'énergie. Donc, on va mettre la main sur notre document.

2295

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

Puis la variation, une moyenne puis disons un écart-type ou deux écarts-type.

2300

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Quand est-ce qu'on se retrouve typiquement en achat pendant l'année, quand est-ce qu'on se retrouve en surplus pendant l'année, on est capable de vous présenter ça.

2305

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

Est-ce qu'il y a des limites à la quantité d'énergie que Hydro-Québec va acheter ou la quantité d'énergie que vous, vous allez acheter? Ce contrat-là, ce n'est pas *sky is the limit*, j'imagine?

2310

2315

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Non. Bien en fait, les limites sont les besoins énergétiques. En termes d'achat, on va aller à la limite de ce qu'on a besoin comme achat. Il y a un bloc d'énergie qui est prévu, il y a un contrat d'approvisionnement par rapport à ça, qui couvre les variations normales reliées aux apports. Par contre, en 2010, où on a un exemple où il a fallu aller chercher un bloc de plus de 200 mégawatts en urgence parce que sinon on se retrouvait, on faisait face à l'arrêt d'alumineries.

2320

Pour ce qui est des surplus, bien ça va à la limite de la capacité de production des installations. Donc, il y a une charge qui vient des alumineries et on a une capacité installée de l'ordre de 3 045 mégawatts, autour de ce ça. Bon, 3130. 3130?

2325

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui.

2330

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2335

O.K., 3 130, excusez. Donc, 3 130 mégawatts, on ne peut pas produire ça en tout temps, mais on va aller à la limite, ça va aller à la limite des apports. Et il y a des contraintes aussi au niveau des limites physiques des lignes de transport qui peuvent aussi générer des limites.

2340

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2345

Peut-être que je peux continuer quant à être dans ce sujet-là. Vous avez mentionné dans PR-5.1 en réponse à une question de, je pense que c'était le Ministère de Développement durable, que vous aviez fait des projets d'efficacité énergétique et vous parliez d'une économie de 340 gigawatts/heure, ce qui correspond à environ 39 mégawatts/année. Est-ce qu'on pourrait savoir si pour la période 2017-2026 qu'est-ce que vous prévoyez comme amélioration au niveau de l'efficacité énergétique?

2350

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2355

Ces initiatives-là sont en dehors du Programme de stabilisation des berges à proprement parler. Par contre, dans notre rapport de développement durable, des activités de Rio Tinto, on parle de nos initiatives en efficacité énergétique. Je n'ai pas les données avec moi sur l'horizon des 10 prochaines années, quelles sont les initiatives en la matière. Mais il est clair qu'on va poursuivre notre travail afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans nos différentes installations.

2360

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2365

Vous mentionniez également des améliorations au niveau de la production, l'entretien des centrales et des projets d'innovation. C'est un peu la même question, jusqu'à quel point dans l'horizon, à l'horizon 2026, qu'est-ce que ça pourrait apporter comme capacité supplémentaire de production?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2370

Au moment où on se parle, on travaille sur des initiatives, entre autres en recherche et développement, pour optimiser davantage chaque goutte d'eau qui arrive sur le bassin versant. On parle de quelques mégawatts sur un horizon de 5 à 10 ans. On pourrait vous donner plus

2375 d'informations, si c'est nécessaire. Pour ce qui est des initiatives à l'interne, c'est principalement quand on a des reconditionnements à faire d'actifs qui nous enlèvent des contraintes. Donc, là-dessus, on a en fonction des plans d'investissements, il y a beaucoup de variabilité sur les potentiels d'amélioration.

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2380 C'est quoi votre opinion, si on regarde à l'horizon 2026. Est-ce que vous, si on parle des projets d'efficacité énergétique ou des améliorations du côté de la production électrique, vous pourriez devenir systématiquement un vendeur net?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2385 Ce n'est pas par l'efficacité énergétique qu'on pourrait se retrouver à être un vendeur. De plus, on parle généralement d'une augmentation des charges des alumineries, grosso modo, peut-être de l'ordre de 1% par année sur 2 100 mégawatts parce qu'il y a des augmentations d'ampérage dans chacune des alumineries pour optimiser la production. Donc, les charges vont en augmentant, les charges ne sont pas constantes. Et on ne voit pas, via l'efficacité énergétique, des mesures qui vont faire en sorte qu'on pourrait se retrouver en surplus sur l'horizon 2026.

M. PIERRE RENAUD, commissaire:

2395 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2400 Pour terminer, Monsieur Gauthier, sans avoir tout le détail pour les améliorations que vous envisagez à vos centrales dans le réseau, peut-être nous faire un aperçu c'est quoi vos projets d'amélioration de performance au niveau des turbines? Un petit résumé.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2405 D'accord, on pourrait vous fournir...

2410

LE PRÉSIDENT :

2415 Qui rentrerait dans une page « Là, on a un projet en cours à Péribonka, telle centrale », un petit résumé.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2420 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2425 Ça marche, je vous remercie. Ça va pour la question?

M. RICHARD BOUCHARD :

2430 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2435 C'est moi qui vous remercie. Alors, nous allons faire une pause. Il est 14h35, on va reprendre à 15h00 tapant.

PAUSE

2440 **LE PRÉSIDENT :**

2445 Alors, nous allons recommencer. Donc, je vais appeler une personne qui est à Saint-Félicien, Madame Anne Malamoud, à s'avancer à la table des intervenants. Bonjour, Madame. Donc, vous pouvez poser votre première question.

MME ANNE MALAMOUD :

2450 C'est une question concernant la qualité de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Le signal a coupé. Madame Malamoud, s'il vous plaît, pouvez-vous recommencer? C'est parce qu'on vous a perdue pendant 5, 10 secondes.

2455

MME ANNE MALAMOUD :

O.K., c'est beau. Il a été mentionné hier qu'une quantité importante de matières en suspension étaient observées dans l'eau dans les secteurs... (perte du signal)...temporaires de turbidité dans le Lac. J'aimerais simplement savoir si des suivis de la qualité de l'eau ont été réalisés localement avant, pendant et après les travaux de rechargement afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement des critères de qualité de l'eau de surface.

2460

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On vous a perdue encore un petit peu, mais je crois qu'on a assez d'informations pour pouvoir achever la question à monsieur Gauthier.

2465

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je vais inviter monsieur Larose à répondre à la question, Monsieur le Président.

2470

M. MARTIN LAROSE :

Monsieur le Président, il y a des mesures d'atténuation qui sont appliquées pour limiter l'impact de la mise en suspension des sédiments fins dans l'eau, mais il n'y a pas de suivis qui ont été faits avant et après pour le mesurer. Les mesures d'atténuation sont, entre autres, la période des travaux. Les travaux sont faits très tard à l'automne pour s'assurer qu'on n'est pas dans une période sensible au niveau de l'utilisation des rives par la faune.

2475

2480

Donc, c'est des moments de l'année où il n'y a pas d'espèces qui se reproduisent premièrement dans ces secteurs-là et deuxièmement, un moment où le poisson est peu actif. Et quand les rechargements sont mis en eau au printemps, c'est dans une période où la turbidité naturelle est élevée parce que c'est la crue, la période des hautes eaux et de brassage dans le Lac Saint-Jean.

2485

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, comme on sait, ça demande un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Donc, je demanderais une confirmation du côté de monsieur Thibault du Ministère du Développement Durable à savoir, normalement lorsque le ministère émet des certificats d'autorisation, ils imposent des exigences. Donc, dans ce cas-ci, est-ce que vous pouvez confirmer ce que monsieur Larose a indiqué?

2495 **M. GUILLAUME THIBAUT :**

2500 Oui, je peux confirmer.

LE PRÉSIDENT :

2505 Donc, pas de suivis exigés étant donné la période de rechargement des plages. Ça vous va, Madame Malamoud? Votre deuxième question. Je ne suis pas sûr que madame Malamoud est encore là, on me dit « un instant ». Oui, si vous avez une autre question, Madame?

MME ANNE MALAMOUD :

2510 Merci, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2515 Ça vous va, c'est bien. Je vous remercie. Il semble que madame Malamoud peut continuer à nous suivre, si j'ai bien compris du côté du support technique. Alors, vous me confirmez que le contact a été maintenu avec Saint-Félicien. Très bien, je vous remercie.

2520 Je vais maintenant inviter monsieur Éric Scullion et madame Pauline Matteau, on m'a dit qu'ils sont venus ensemble. Alors, bonsoir, Monsieur et bonsoir, Madame. Bonjour, plutôt.

M. ÉRIC SCULLION :

2525 Je vais m'adresser pour des choses, je vais avoir un petit vidéo pour illustrer mon propos tantôt, pas très long, là. J'aimerais savoir comment s'effectue, au moment des rechargements et non pas en banc d'emprunt, au moment où on a des rechargements, comment s'effectue la

2530 qualité des matériaux déposés pour le rechargement lors des travaux de stabilisation au moment où on les amène sur les plages? Comment s'effectue le contrôle de qualité?

LE PRÉSIDENT :

2535 Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2540 Je vais demander à madame Jolette de répondre à la question, Monsieur le Président.

MME CAROLINE JOLETTE :

2545 Donc, Monsieur le président, dans les bancs d'emprunt, il y a un contrôle de la qualité des matériaux en termes granulométriques. Un coup que les matériaux sont chargés du banc d'emprunt et amenés à l'endroit du rechargement, il y a en tout temps un surveillant de chantier qui est là, qui assure la qualité des matériaux, en plus d'assurer le respect des plans et devis du code d'éthique, donc tous les documents qu'on a fournis à l'entrepreneur pour réaliser les travaux.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

2555 Est-ce qu'il peut faire des échantillonnages sur place pour vérifier la qualité des matériaux ou c'est seulement visuel? Qu'est-ce qu'il fait une fois sur place quand on dit qu'il vérifie?

MME CAROLINE JOLETTE :

2560 En fait, il ne fait pas d'échantillonnages parce que l'échantillonnage a été fait dans le banc d'emprunt, les matériaux ont été mis en pile et c'est le fournisseur de matériaux qui s'assure d'identifier la bonne pile à fournir à l'entrepreneur. Ensuite de ça, lui, il va sur une base visuelle et il fait aussi des aller-retour dans les bancs d'emprunt pour s'assurer que la bonne pile a été utilisée.

2565

LE PRÉSIDENT :

2570 Hier déjà on entrevoyait, bon des gens nous parlaient de problèmes, soit de présence de
matières organiques ou un peu plus de particules fines. J'ai comme l'impression que c'est un sujet
qui va revenir dans les mémoires des gens, c'est-à-dire de nous parler de cas précis. En tout cas,
on verra ce que les gens peuvent dire sur ce point-là. Donc, Monsieur Scullion, pas de contrôle
direct sur place, c'est la réponse qui est avancée.

2575 **M. ÉRIC SCULLION :**

Pas d'échantillonnage?

LE PRÉSIDENT :

2580 Pas d'échantillonnage, c'est ça.

M. ÉRIC SCULLION :

2585 C'est ce que je retiens. Bien, je vais passer tout de suite mon petit vidéo.

LE PRÉSIDENT :

2590 Oui.

M. ÉRIC SCULLION :

2595 Je voulais juste vous demander la permission. Tantôt, on a parlé du pointillé. Lorsque j'étais
au Comité des parties prenantes, c'est un peu de ma faute si cette ligne-là a été tirée, puis
j'aimerais juste y revenir très brièvement.

LE PRÉSIDENT :

2600 Très bien, je vais vous permettre de le faire.

M. ÉRIC SCULLION :

2605 Merci. Ça fait que c'est parti mon kiki. Ça, c'est le secteur Saint-Henri-de-Taillon.
(extrait vidéo)

On peut arrêter là, on s'imagine ce qui s'en vient, je ne veux pas abuser du temps.

LE PRÉSIDENT :

2610

Très bien. À l'œil, il semble avoir une fraction qui serait au moins silteuse ou sinon argileuse. Donc, votre question?

2615

MME PAULINE MATTEAU :

Alors donc, suite à la vidéo d'Éric, j'ai en ma possession un échantillon de matériaux prélevés ce matin, ce genre de matériaux sur la plage. Je dis « plage », d'autres diront « berge » chez moi donc à Saint-Henri-de-Taillon. Alors, est-il possible de vous déposer afin que le promoteur procède à l'analyse et puisse affirmer si la composition est conforme au type de matériaux acceptables selon le décret de 2006-2016 pour le rechargement des plages?

2620

LE PRÉSIDENT :

2625

On peut regarder l'échantillon? Parce qu'il faut avoir une grosseur minimum, je veux juste voir ce que vous avez apporté.

MME PAULINE MATTEAU :

2630

Non, vous allez voir, c'est ...

M. ÉRIC SCULLION :

2635

C'est moins gros qu'un dix roues. C'est le même endroit, on s'entend. Ça a été pris ...

LE PRÉSIDENT :

2640

C'est un échantillon d'eau, O.K.

M. ÉRIC SCULLION :

Du matériau gris qu'on voyait tantôt.

2645

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas d'eau, O.K. Alors, c'est certain, on peut toujours le recevoir. Bien entendu, on ne pourra pas... On le prend là, ici. On peut demander au promoteur s'il est ouvert à faire une vérification, vous pouvez lui adresser la parole. On n'a pas le pouvoir de le forcer à le faire, mais on peut toujours demander.

2650

M. ÉRIC SCULLION :

Il peut venir en chercher un.

2655

LE PRÉSIDENT :

Pour faire un tamisage.

2660

MME PAULINE MATTEAU :

Oui, on en a plein.

2665

LE PRÉSIDENT :

Pour voir c'est quoi les fractions granulométriques qui a à l'intérieur de l'échantillon. Donc, si vous dites « On est prêt à recevoir l'échantillon », donc on va vous le laisser. Et aussitôt que vous auriez fait une analyse, vous pourrez nous le communiquer. Mais comme je vous dis, c'est à vous de décider si vous voulez faire un essai sur ce matériau-là. C'est certain qu'on nous dit qu'il a été pris... Bon, « matériau de la plage rechargé en 2014 et 2015, prélèvement 10 mai 2017, à Chemin sur le Lac à Saint-Henri-de-Taillon ». C'est sûr que le promoteur pourrait décider d'aller prélever un échantillon indépendant, on comprend ça aussi mais...

2670

2675

MME PAULINE MATTEAU :

Bien écoutez, je vous le confirme là.

2680

LE PRÉSIDENT :

Mais la décision lui appartient. Donc, Monsieur Gauthier.

2685 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Comme c'est une situation particulière, ce que je proposerais, c'est qu'on prenne contact avec monsieur Scullion et madame Matteau pour qu'on puisse évaluer la situation.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

Si les gens sont d'accord.

2695 **MME PAULINE MATTEAU :**

Ce qui veut dire?

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ils pourront vous contacter.

2705 **M. ÉRIC SCULLION :**

Ils vont te contacter.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

S'il y a des nouvelles, soit que vous nous en parlez dans votre mémoire ou soit que Rio nous envoie un complément d'informations à ce moment-là. Mettons qu'on peut convenir de ça, donc ils vont vous contacter pour voir ce quoi il s'agit.

2715 **MME PAULINE MATTEAU :**

Si vous me permettez, Monsieur le Président, j'aimerais faire une petite remarque.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

MME PAULINE MATTEAU :

2725

L'échantillon que j'ai pris et la vidéo d'Éric présentent une petite partie. Or, sur la plage à Saint-Henri-de-Taillon, c'est complètement plein de ce matériau et je peux vous dire, sans le nommer, que c'est un matériau qui rend la peau très douce.

2730

LE PRÉSIDENT :

Donc, susceptible d'être argileux, mais...

2735

M. ÉRIC SCULLION :

J'en profite.

2740

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, c'est du côté Nord du Lac?

2745

M. ÉRIC SCULLION :

Oui.

2750

MME PAULINE MATTEAU :

Oui.

2760

LE PRÉSIDENT :

Je dirais dans mon jeune temps, j'ai eu l'occasion de faire de la géomorphologie autour du Lac, je me suis promené dans les falaises argileuses qu'il y a dans le coin de Métabetchouan, j'ai fait pas mal le tour du Lac beau temps, mauvais temps aussi. Alors, c'est certain que côté Nord du Lac, normalement on retrouve beaucoup plus de milieux sableux, je ne me souviens pas d'avoir vu des falaises argileuses effectivement. En tout cas, regardez, tenez-nous au courant des développements qui sont liés à ça.

Et Monsieur Scullion vous voulez aussi apporter une précision concernant le pointillé sur le Comité des parties prenantes?

M. ÉRIC SCULLION :

2765

Oui. Et juste pour terminer ce petit aspect-là, parce que j'avais posé la question à madame Jolette lors des consultations citoyennes, puis elle m'a confirmé que de l'argile, on peut dire que ça peut ressembler mais je ne l'affirme pas là, que ce n'est pas permis dans le certificat d'autorisation. Je voulais juste dire ça, ce n'est pas permis.

2770

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, si on charge pour du sable, effectivement.

2775

M. ÉRIC SCULLION :

En tout cas, on s'approche.

2780

LE PRÉSIDENT :

Mais on verra de quoi il en retourne. Parce que je ne sais pas, ça peut être une dérive littorale, je ne le sais pas. On verra ce qu'on peut tirer de la nature des matériaux.

2785

M. ÉRIC SCULLION :

C'est déposé par les camions; ça, je peux vous le dire. Lorsque j'étais au Comité des parties prenantes, si on peut ramener le pointillé, le petit pointillé s'il vous plaît.

2790

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible, Monsieur Gauthier?

2795

M. ÉRIC SCULLION :

Et c'est mon dernier point, Monsieur le Président. La ligne pointillée entre le Conseil de gestion durable et les propriétaires riverains. Je ne veux pas me ... mais c'est moi qui l'ai demandé, qu'il y ait une ligne qui aille direct de tout ça. Et j'ai posé la question, pourquoi la ligne

2800 est en pointillé. Et à ce moment-là, au Comité des parties prenantes, on m'a dit « C'est la même chose », c'est une citation d'un des porte-paroles. Mais ma question, vous qui connaissez ça des organigrammes. Lorsqu'il y a un pointillé, est-ce que cela peut avoir une signification différente?

2805 **LE PRÉSIDENT :**

Personnellement, je ne peux pas vous répondre. On nous a dit tout à l'heure, monsieur Gauthier nous a expliqué que le pointillé représentait des mécanismes de représentations.

2810 **M. ÉRIC SCULLION :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2815 Qui peuvent être peut-être, qui, normalement, iraient du Comité des parties prenantes versus le Comité scientifique. Puis de ce que j'en comprends, après ça il y aurait un retour tout le long du pointillé du Comité scientifique et vers le Comité des parties prenantes. Mais ce que j'en comprends, ça serait quelque chose qui serait initié par le Comité des parties prenantes. C'est comme ça que je comprends son explication.

2820 **M. ÉRIC SCULLION :**

Mais ma question c'est, est-ce que ça a le même pouvoir ou autorité qu'une ligne pleine. C'est ça, moi, je suis sur la ligne.

LE PRÉSIDENT :

2830 Ce que j'ai compris, c'est non, parce que j'ai compris dans l'explication qu'on a deux comités, scientifique et technique, qui techniquement, reprenons les mêmes termes, relèvent du Conseil de gestion durable du Lac Saint-Jean. C'est ça que j'ai compris.

2835 **M. ÉRIC SCULLION :**

Donc, ce n'est pas la même chose?

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a une nuance à faire.

2845 **M. ÉRIC SCULLION :**

Il y a une nuance à faire?

LE PRÉSIDENT :

2850 Dans l'explication que nous avons eue tantôt.

M. ÉRIC SCULLION :

2855 Oui, oui, ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

2860 Donc, au niveau de lien d'autorité, on pourrait dire de coordination ou de gestion, c'est personnel ...

M. ÉRIC SCULLION :

2865 Recommandation.

LE PRÉSIDENT :

2870 C'est ça, qui assure la permanence ou quelque chose comme ça. C'est ce que j'ai compris de l'explication de monsieur Gauthier. Monsieur Gauthier, est-ce que c'était correct ce que je dis?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2875 Moi, c'est l'interprétation que j'en fais. Par contre, on est plusieurs parties à avoir conclu cette entente-là. Donc, est-ce qu'il y a une interprétation qui peut être différente?

LE PRÉSIDENT :

2880 C'est possible.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2885 Je ne peux pas parler pour les autres signataires. Peut-être que le MERM pourrait amener des précisions par rapport à cette dimension-là.

LE PRÉSIDENT :

2890 Est-ce que vous êtes en mesure, du côté des MRC? En tout cas, on va aller du côté du MERN. J'imagine qu'on va avoir la même réponse qu'hier, Monsieur Tremblay.

M. CARL TREMBLAY :

2895 Oui, Monsieur le Président, j'ai posé la question par courriel tantôt et puis j'ai eu quelques petites précisions en lien avec le schéma. Les lignes pleines, ça vient préciser le lien opérationnel avec le Programme de stabilisation, le cadre opérationnel du Programme de stabilisation. Alors que les lignes en pointillé restent à définir avec le Conseil de gestion durable du Lac Saint-Jean.

2900

LE PRÉSIDENT :

Donc, le mécanisme de communication, ça reste à définir. Ça serait plutôt ça?

2905

M. CARL TREMBLAY :

Ça reste à définir. C'est pour ça que c'est en pointillé, il n'y a rien d'officialisé encore.

2910

LE PRÉSIDENT :

O.K. Puis j'avais aussi, Monsieur Potvin ou quelqu'un d'autre.

2915

MME NATHALIE AUDET :

En fait, on pourrait peut-être vous amener une... Excusez, Nathalie Audet.

2920

LE PRÉSIDENT :

Oui. Juste parce que je ne vois pas... Vous êtes de la MRC, vous, du Lac Saint-Jean-Est?

2925

MME NATHALIE AUDET :

Oui, la MRC Lac Saint-Jean-Est, Nathalie Audet. En fait, dans une version de travail de cette entente-là, il y avait la légende du pointillé et de la ligne pleine. Je pense que le ministère pourrait la fournir, c'est une des versions qu'on avait reçue.

2930

LE PRÉSIDENT :

Si c'est possible donc.

2935

MME NATHALIE AUDET :

Sinon, on l'a au bureau, on pourra l'apporter.

2940

LE PRÉSIDENT :

Donc, soit vous ou soit le ministère. Mais on pourrait s'entendre, donc vous pourriez la fournir, Madame? Monsieur Tremblay me fait signe que oui.

2945

MME NATHALIE AUDET :

Oui, je vais aller la chercher.

LE PRÉSIDENT :

2950

C'est beau.

M. ÉRIC SCULLION :

Et en terminant, monsieur Gosselin qui est impliqué beaucoup dans toute l'histoire...

2955

MME PAULINE MATTEAU :

2960 Oui.

M. ÉRIC SCULLION :

2965 Ça, il faut juste dire, ils ont été mandatés pour aller négocier ça. C'est un mandat du Comité des parties prenantes sur la petite ligne, O.K.? Il faut s'entendre, ce n'est pas en cachette, ce n'est pas ça du tout que je veux dire. Les gens du comité ont mandaté les porte-paroles pour aller à Québec se rencontrer, ou je ne sais pas où, ou à Alma, monsieur Gosselin. Mais est-ce que ce serait une possibilité...

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gosselin, pour le qualifier, c'est le sous-ministre adjoint du secteur?

M. CARL TREMBLAY :

2975 Sous-ministre associé au secteur du Territoire.

LE PRÉSIDENT :

2980 O.K., c'est beau.

M. ÉRIC SCULLION :

2985 C'est lui qui a fait l'entente qu'on a aujourd'hui, c'est lui le...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est comme un conciliateur.

2990 **M. ÉRIC SCULLION :**

Est-ce que c'est prévu qu'il vienne témoigner?

2995

LE PRÉSIDENT :

3000

La façon dont on procède, ici au BAPE comme vous avez remarqué, lorsqu'on envoie des lettres, on s'adresse par exemple au MERN au sous-ministre. Le sous-ministre décide qui va venir répondre aux questions. Donc, ce n'est pas dans les coutumes, je dirais que ce serait un cas de force majeure qu'on convoque une personne en particulier. Donc, on ne fait pas ça, on veut laisser la liberté au ministère de déléguer qui ils veulent bien envoyer. Vous comprenez, c'est eux qui choisissent; on a toujours procédé comme ça. Donc, ce serait un cas de force majeure, ce serait dans une optique où autrement dit la Commission dit « La seule personne qui peut nous fournir l'information, c'est cette personne-là », donc je vais la convoquer parce que je n'ai pas le choix.

3005

M. ÉRIC SCULLION :

Le choix, oui, oui.

3010

LE PRÉSIDENT :

Mais ça tant qu'on est capable, qu'on a des réponses qui sont correctes, bien à ce moment-là, on laisse la prérogative au sous-ministre.

3015

M. ÉRIC SCULLION :

O.K.

3020

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce que c'est un peu comme une convocation qu'on fait au ministère puis, lui, il délègue.

3025

M. ÉRIC SCULLION :

Un peu comme un subpoena. Je suis-tu rendu trop loin?

3030

LE PRÉSIDENT :

3035

C'est un beau débat. Dans le sens que, est-ce qu'une convocation faite directement par le BAPE est un subpoena? Bien, on peut l'interpréter un petit peu comme ça, mais ça serait, disons, un subpoena doux, on pourrait dire.

3040

M. ÉRIC SCULLION :

Oui.

3045

LE PRÉSIDENT :

Plutôt qu'un document envoyé par un huissier. Il y a une différence.

3050

M. ÉRIC SCULLION :

Non, non, il n'y a pas de policier. Oui, oui, je comprends.

3055

LE PRÉSIDENT :

Ultimement, ça peut faire l'objet d'un subpoena. Mais disons dans une optique plus contraignante, là il faudrait procéder par un véritable subpoena, disons.

3060

M. ÉRIC SCULLION :

Légalement, oui.

3065

LE PRÉSIDENT :

Mais vous comprenez, l'approche du BAPE a toujours été de convoquer un ministère et lui, il délègue les fonctionnaires. Donc, on a des réponses.

3070

M. ÉRIC SCULLION :

3075 Est-ce que vous pourriez faire la demande? C'est juste ça que je peux, puis on verra qu'est-ce qui arrive.

LE PRÉSIDENT :

3080 Bien, pour l'instant, c'est délicat. Comme je vous dis, on a écrit au sous-ministre, c'est lui qui a décidé donc qui était délégué pour envoyer répondre aux questions. Mais si jamais, monsieur Gosselin dit « Ah, j'aimerais ça venir répondre aux questions », disons que ce sera son libre arbitre à lui, disons.

3085

M. ÉRIC SCULLION :

O.K.

3090

LE PRÉSIDENT :

Mais encore là, on laisse ça à la liberté entière du ministère.

3095

M. ÉRIC SCULLION :

Oui, oui, oui. Parce que c'est une pièce importante. De toute l'entente qui a découlée, c'était lui le médiateur principal, bien il ne voulait pas s'appeler « médiateur » mais je trouve que... Nous on l'appelait « le Comité Gosselin », si je me rappelle bien. C'est juste pour ça.

3100

LE PRÉSIDENT :

3105

On comprend ça. Mais disons que les ministères sont assez chatouilleux. Il y a plusieurs années, j'avais disons fait, on pourrait dire disons, peut-être pas la gaffe, mais l'erreur d'aller dire « il y aurait telle direction ». On n'avait pas nommé quelqu'un, on avait juste indiqué dans la lettre « On aimerait ça avoir quelqu'un de telle direction ». Là, tout de suite, on avait reçu rapidement un appel du secrétaire du ministère pour dire « Hey, c'est quoi ça? Vous ne faites pas ça d'habitude. C'est quoi ça? Puis laissez-nous, c'est nous qui allons décider ».

3110

Alors, vous voyez un peu la diplomatie interne ministérielle. C'est pour ça que normalement, on respecte la ligne d'autorité. C'est sûr que si on avait des personnes-ressources qui ne sont pas

3115 capables de répondre à des questions, bien là on ne se gênera pas. On va dire « Écoutez, on n'aime pas la performance de tel ministère, on voudrait quelqu'un d'autre ». Mais on ne dira pas qui, mais on va dire « On voudrait quelqu'un d'autre parce qu'on n'est pas satisfait » ou on va souligner « On veut des réponses plus claires ».

M. ÉRIC SCULLION :

3120 Oui, oui. Et en terminant, donc si je pose des questions et que personne n'est capable de me répondre autre que monsieur Gosselin, ça pourrait justifier le cas de faire une demande, je suppose subpoena?

LE PRÉSIDENT :

3125 Mais à ce moment-là, on aura toujours la ligne du moindre effort. Ce serait, disons monsieur Tremblay qui communique à ce moment-là et obtient une information de première main. Alors, c'est toujours, disons la loi du moindre effort qui va nous gouverner dans ce domaine-là.

3130 **M. ÉRIC SCULLION :**

C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

3135 Mais tant qu'on est capable d'avoir l'information, c'est ça qui est important, peu importe le canal.

3140 **M. ÉRIC SCULLION :**

Merci.

3145 **MME PAULINE MATTEAU :**

Merci beaucoup Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires.

3150

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3155 En complément d'informations pour que je comprenne bien l'entente de gestion, pouvez-vous m'expliquer, Monsieur Gauthier, les propriétaires riverains ne sont pas nécessairement en association. Donc, s'ils sont seuls et que ça c'est l'entente de gestion pour le Programme de stabilisation des berges, comment on fait cheminer un processus? Autrement dit, un propriétaire riverain qui constate des dommages sur les berges, quel est le processus pour lui de cheminer soit l'information des dommages puis les délais d'intervention puis comment vous le travaillez le dossier quand vous constatez quelque chose?

3160 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

J'inviterais monsieur Richard Dallaire à répondre à la question, Monsieur le Commissaire.

3165 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3170 Donc, à vous la parole, Monsieur Dallaire.

M. RICHARD DALLAIRE :

3175 Richard Dallaire, je suis conseiller en relation avec les riverains au Programme de stabilisation des berges. Quelqu'un qui constate des travaux ou des dommages plutôt sur sa berge peut communiquer avec nous, on a un bureau ici au Programme de stabilisation, on est situé ici au Complexe Jean Gagnon.

3180 On a des gens qui se déplacent sur le terrain, moi ou les personnes avec qui je travaille, on va constater. On a un registre des plaintes et des demandes également qu'on tient depuis le début du programme et qui est géoréférencé à l'aide justement d'un outil qu'on a à l'interne, donc on est capable de voir puis de récupérer les demandes.

3185 Et ensuite de ça, lorsque vient le temps de planifier nos interventions, on se sert de ce registre des plaintes et demandes-là combiné aux arpentages de plage, que ma collègue Caroline vous a expliqué un petit peu plus tôt, qu'on fait. On combine tous ces informations-là plus les visites qu'on fait sur le terrain pour établir la programmation.

3190

Ensuite de ça, s'enclenche le mécanisme de réalisation des travaux et de participation, d'information, de consultation des personnes et j'ai une capsule, si vous voulez que je vous présente le mécanisme ou les grandes étapes de ce mécanisme-là.

3195

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire:

Oui.

3200

M. RICHARD DALLAIRE :

Donc, l'objectif du mécanisme c'est de réaliser les travaux le plus rapidement possible, idéalement à l'intérieur d'une année. Donc, lorsque les gens nous contactent et que les standards ou je dirais les conditions de déclenchement de travaux, on a parlé d'arpentage de plage ou on a parlé de mesures d'arpentage lorsqu'effectivement la personne a constaté un dommage à sa plage et qu'on atteint les conditions pour lesquelles on peut entreprendre des travaux, bien on réalise souvent ces travaux-là à l'intérieur d'une année, c'est notre objectif, et d'assurer l'implication de tous les partenaires au fil des démarches.

3205

3210

Donc, de quelle manière on procède? C'est un cycle annuel dont j'ai parlé tantôt, novembre arpentage des plages... J'ai un peu de difficulté à suivre sur les écrans, vous m'excuserez. Donc, janvier, février, mars, on diffuse les rapports de ces arpentages-là, le rapport de suivi annuel. Les cartes des secteurs surveillance également sont mis sur le Web, sur notre site Web, donc les gens, dès le mois de mars commencent à savoir qu'on va aller faire des interventions chez-eux et il y a à toute demande de riverain, il y a une réponse qui lui est acheminée également par notre système. On a la carte interactive des bornes et des résultats de l'arpentage de plage également qui est mise en ligne dans l'outil Geotopus que vous avez vu, grand public.

3215

3220

Ensuite de ça, en mai/juin, on partage la programmation préliminaire aux associations de riverains, aux municipalités, aux MRC, au MDDELCC. Donc, déjà là, les associations de riverains également sont mises à contribution et sont informées et la planification préliminaire leur est envoyée.

3225

Donc, « dans votre secteur, il y a des travaux de planifiés dans votre secteur ». Donc, à ce moment-là, on leur demande de nous faire part de leurs commentaires, s'ils en ont, et de leurs préoccupations. Et souvent, je dirais dans une grande majorité de cas, ça entraîne une rencontre de secteur. Donc, les riverains habituellement, les associations de villégiature, une fois par année, se font une réunion, ce qu'on appelle un genre de réunion de conseil d'administration ou une

réunion des membres et souvent ils nous invitent à ce moment-là pour venir échanger avec eux sur la méthode de travaux, le temps et tout le reste.

3230

En juillet et août, on fait un exercice d'information/rétroaction. C'est-à-dire que là, les gens ont été informés par association, là on va frapper à chacune des portes des riverains potentiellement impactés par les travaux dans le secteur. Donc, on envoie des gens, il y a des conseillers en relation avec les riverains qui se déplacent sur le terrain, ils vont rencontrer individuellement chacun des riverains à sa résidence, sur le terrain, pour échanger avec lui sur les travaux qui s'en viennent et les impacts pour lui directement, puis voir ses préoccupations. Donc ça, ça se fait en juillet/août. Si le riverain n'est pas là, on laisse un petit accroche-porte, il peut recommuniquer avec nous, il sait qu'on est passé.

3235

3240

Et ce qu'on veut faire puis ce qui va être fait à partir des prochaines années, c'est la diffusion du calendrier de cette information/rétroaction-là. Donc, on va le mettre également sur notre site Web « dans tel secteur, on devrait être là entre telle et telle période ». Des fois, c'est embêtant de préciser la journée et l'heure, mais au moins pour que les gens puissent savoir qu'entre telle et telle période déjà, on va passer chez-eux pour aller leur rendre visite. Donc ça, c'est une étape qui permet justement l'implication des riverains dans le processus directement.

3245

En septembre/octobre, on consulte les riverains, les associations. Donc, on envoie des lettres individuelles à chacun de ces riverains-là qu'on a rencontrés ou chez qui on prévoit faire des travaux, une lettre avec un petit plan. On a apporté des améliorations au contenu de ces plans-là aussi pour essayer de respecter. Bien sûr, c'est des plans d'ingénieurs, donc de respecter et le besoin de l'ingénieur d'avoir un support technique et des plans qui rencontrent ses standards mais également qu'ils soient compréhensibles pour le riverain qui reçoit ça. C'est une remarque qu'on avait, ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise nécessairement de travailler avec des plans d'ingénieurs, donc on a développé des codes de couleur pour attirer l'attention entre souvent des coupes qui sont sur un autre plan ou qui sont en détail et l'information sur le plan. Donc, on a apporté des améliorations. Donc, c'est une étape où le riverain, il est appelé, on lui demande de communiquer avec nous s'il a des commentaires ou s'il a des objections ou s'il a des améliorations à faire. Donc ça, c'est une autre étape importante.

3250

3255

Et ensuite de ça, bien là il y a les plans définitifs et la réalisation des travaux. Et là, il y a tout le mécanisme de, je dirais de diffusion de l'information sur les radios et régionaux pour aviser les gens qu'on va circuler dans leur secteur de telle heure à telle heure pour faire les travaux.

3260

Donc, tout au long du processus, les associations de riverains et les riverains sont impliqués dans la réalisation des travaux.

3265

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3270 Merci. Si je comprends bien, ça prend environ un an lorsque les conditions de réalisation des travaux sont rencontrées puis vous déclenchez le processus.

M. RICHARD DALLAIRE :

3275 C'est ça.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3280 Est-ce que ça arrive que vos constatations visuelles ou après un dépôt d'un bris de berge d'un riverain, qu'on ne rencontre pas les conditions de réalisation des travaux puis que les dommages restent là? Et si oui, ça peut durer combien d'années parce que ça ne répond pas aux conditions, mettons, parce qu'il n'y en a pas assez grand pour faire un...

M. RICHARD DALLAIRE :

3285 Bien, si on parle des zones de plage, les conditions de réalisation des travaux, ma collègue Caroline vous les a expliquées tout à l'heure...

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3290 Oui.

M. RICHARD DALLAIRE :

3295 ... c'est lorsqu'on a une érosion, lorsque la plage atteint moins de 8 mètres sur 100 mètres ou 30% de la longueur, oui, il peut y avoir... puis il y a la question des bornes inamovibles. Souvent à quoi on est confronté, c'est physiquement sur le terrain. On a identifié une ligne de végétation en 1986 avec des bornes. Les gens ou la végétation de façon naturelle a progressé en direction du plan d'eau, on a vu que les plages se sont engraisées en moyenne de tout près de 10 mètres. Bien, il y a un avancé qui se crée et à ce moment-là il peut y avoir une perception sur le terrain que la plage a diminué de beaucoup et que les travaux sont requis.

3300
3305 Nous, on travaille avec les conditions du décret, c'est lorsque le 8 mètres sur 100 mètres, on doit planifier une intervention. C'est là où il peut y avoir une discussion avec le riverain.

Combien ça peut prendre de temps? C'est conditionné par les conditions érosives du secteur. Lorsque les conditions sont atteintes, on déclenche le mécanisme de réalisation des travaux.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3310

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3315

C'est beau?

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3320

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour la réponse.

3325

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

Juste une petite question. Vous parlez des conditions du décret de 86, c'est ce que je comprends?

3330

M. RICHARD DALLAIRE :

Bien, 86 qui a été reconduit en 96-2006.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3335

Oui, c'est l'entente. Dans le décret de 86, il devait y avoir une entente avec le MERN et le Ministère de l'Environnement, à cette époque-là, je pense qui devait être signée. Il y a eu entente en 86?

3340

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

3345 **M. PIERRE RENAUD, commissaire :**

Qui a été reconduite en 96 et en 2006. Est-ce que c'est possible de l'avoir, l'entente de 86?

3350 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

On va vérifier le tout, Monsieur le Commissaire.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3355 Parce que les ententes de 96 et de 2006 ne font que dire « on prolonge l'entente de 86 ». Alors, si vous pouviez déposer celle de 86 où on voit vraiment les détails de l'entente.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3360 On va regarder pour voir si on peut trouver le document.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3365 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3370 C'est ça. Puis du côté du Ministère du Développement Durable aussi pour être sûr que tout le monde est à l'aise avec ça. On comprend que c'est important, étant donné que les décrets subséquents font référence à cette fameuse entente-là, mais qu'en est-il au juste? Donc, ça serait intéressant de l'avoir. Je ne sais pas si elle est déjà publique mais peu importe, je pense que ce serait pertinent que tout le monde de la Commission et le public puissent savoir bien qu'est-ce qui est dans cette entente-là. On se comprend, c'est l'objectif de la demande. Donc, on considère ça pertinent de pouvoir en prendre connaissance.

Maintenant, je vais appeler Monsieur Alain Gagnon. Bonjour, Monsieur Gagnon.

M. ALAIN GAGNON :

3380 Bonjour, Monsieur le Président. Alain Gagnon, président du Syndicat national des employés d'aluminium d'Arvida et membre du Comité des parties prenantes de Un lac pour tous. Donc, un léger préambule, j'ai deux questions avec un léger préambule chaque.

3385 Dans l'optique de définir un meilleur équilibre dans la mise en valeur des différents
potentiels du Lac, le Comité des parties prenantes considère nécessaire de disposer d'un meilleur
bilan de l'évolution de la présence de Rio Tinto en région et au Québec en termes d'emploi et
d'investissement. Tel que demandé par la première question du ministère initiateur,
rappelons-nous par ailleurs que le Comité des suivis a déjà demandé ces données à Rio Tinto en
3390 2015, sans obtenir de réponse. Donc, notre question c'est: Est-ce que Rio Tinto a l'intention de
fournir une réponse complète, appropriée à cette question de la présence de Rio Tinto en région
et au Québec en termes d'emploi et d'investissement? Peut-elle s'engager à le faire avant la
seconde partie des audiences qui auront lieu là en juin?

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre question parle de l'ensemble du Québec, on comprend que ça déborde le
cadre du programme, mais on va adresser la question quand même à monsieur Gauthier.

3400 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Donc, pour ce qui est des activités de RTA dans la région, elles sont somme toute
diversifiées et la valeur ajoutée, crée dans la région, représente 1 000 000 000 \$ par année. Ça
3405 soutient près de 9 000 emplois directs et indirects et induits. On compte huit usines, dont cinq
alumineries et une usine d'alumine, six centrales hydroélectriques, un réseau de transport
ferroviaire et portuaire, puis un centre de recherche et de développement.

Le réseau hydroélectrique, on le sait, comporte plusieurs barrages, des groupes
3410 turbine-alternateur, des interconnexions avec Hydro-Québec, plusieurs kilomètres de lignes de
transport et ça représente là les retombées générées par Rio Tinto dans la région, environ 10%
du produit intérieur brut régional du Saguenay Lac Saint-Jean.

On verse aussi plusieurs taxes au sein des différentes municipalités, on parle de
3415 53 000 000 \$, ce qui représente 14% des revenus de taxation des différentes municipalités où
RTA a des installations.

LE PRÉSIDENT :

3420 Est-ce qu'il y a des documents que vous avez qui peuvent donner plus de détails?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3425 Bien là, j'ai donné un portrait...

LE PRÉSIDENT :

3430 Vous avez donné un portrait.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est ça, j'ai donné un portrait quand même assez général de l'ensemble des retombées.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Mais par ailleurs, avez-vous des documents qui sont disponibles qui pourraient nous donner un peu plus...

3440 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Il n'y a pas vraiment de documents qui ont été générés par rapport à ça, l'information qu'on...

3445 **LE PRÉSIDENT :**

3450 Vous comprenez donc que c'est certain que c'est à la discrétion de Rio Tinto Alcan, votre portrait québécois, donc on comprend. Ici, notre mandat porte sur le Programme de stabilisation des berges, il ne porte pas... Notre mandat, autrement dit, les Commissions doivent s'en tenir à leur mandat, c'est le ministre qui fixe le mandat via la procédure. Nous, c'est le Programme de stabilisation des berges. Le mandat, par exemple, n'est pas d'examiner l'impact environnemental, social, économique des activités globales de Rio Tinto Alcan au Lac Saint-Jean, par exemple. Non, notre mandat est un focus sur les berges. Et des fois, on peut avoir des conditions limites, 3455 qu'on est sur le dessus d'une clôture, c'est-tu dans le mandat ou pas. En cas de doute, on dit « Bien, on va le faire tomber dans le mandat », mais quand c'est clair.

3460 Alors, c'est sûr qu'on vous a laissé acheminer la question vers le promoteur et c'est la réponse qu'il nous fait. Notre mandat n'est pas d'examiner les activités de Rio Tinto à l'échelle du Québec. C'est clair.

M. ALAIN GAGNON :

3465 Oui, mais leur présence est quand même significative dans la région et ça déborde. Mais en même temps, en tant que complément, je comprends la réponse puis je comprends votre point de réflexion aussi, mais la ligne est très sensible parce que depuis le début qu'on voit que tout est relié; stabilisation, niveau d'eau, tout est relié avec les alumineries, la demande en puissance et tout ce qui s'y rattache.

3470 Donc, il y a un futur de rattaché à ça. La question allait dans ce volet-là aussi. C'est pour le futur, quelle est l'intention de Rio Tinto dans la région? Parce qu'on sait que le débalancement, on produit de plus en plus d'énergie puis de moins en moins de jobs. Ça fait que c'était versus ce côté-là, Monsieur le Commissaire.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

3480 C'est sûr votre... donc, si on ramenait votre question, c'est est-ce que l'entreprise a des projets d'expansion, disons de production dans la région. Ça serait un peu ça la question. Elle déborde bien entendu du cadre, mais je l'ai vu passer dans les journaux que c'est un enjeu. Mais c'est quoi l'état de situation actuellement sur les décisions de l'entreprise justement parce que disons une augmentation de production dans une aluminerie entraînerait un besoin accru d'électricité. Donc, c'est quoi? À ce stade-ci, est-ce que des décisions qui sont prises ou pas?

3485 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

3490 Bien, la production d'hydroélectricité dépend des apports d'eau qu'on a, et on voit qu'on demeure un acheteur net d'énergie, et tout projet de croissance va passer par des contrats d'énergie pour être capable de rencontrer les besoins de futurs projets. La position de l'entreprise dans le contexte actuel de l'aluminium n'a pas changé. Donc, pour l'instant, les conditions économiques sont extrêmement difficiles. Il y a deux projets qui sont regardés, mais dans le contexte actuel, les conditions de marché ne sont pas là pour qu'ils puissent se réaliser pour l'instant.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

3500 À ce stade-ci donc, pas d'annonce imminente compte tenu des conditions du marché. Oui, votre deuxième question, Monsieur Gagnon.

M. ALAIN GAGNON :

3505 O.K., encore un léger préambule aussi. Celle-ci va s'attacher plus au côté de la gouvernance versus le comité qu'on a travaillé. Donc, le Comité des parties prenantes de même que les élus du territoire on fait valoir à Rio Tinto la nécessité d'instaurer une gestion démocratique et collective du Lac Saint-Jean. Cette réflexion des parties prenantes précise le nouveau rôle d'initiateur dans cette gouvernance puisque lors des consultations citoyennes tenues par Rio Tinto en 2014, il a été reproché à celle-ci d'être juge et partie de la gestion du Lac.

3510 Donc, la question c'est: Dans le texte d'entente sur la gouvernance et la gestion participative comprise dans l'Annexe 1 de l'Addenda numéro 4, il est évoqué plusieurs conditions favorisant l'accessibilité sociale de cette gestion participative du Lac Saint-Jean. Rio Tinto peut-elle expliquer concrètement comment cette gestion participative s'exprimera, en particulier dans l'atteinte des objectifs de l'entente de stabiliser et améliorer l'état des berges, favoriser la conciliation des usages, échanger sur la gestion du Lac Saint-Jean, améliorer la qualité de l'écosystème et harmoniser les outils de planification? Il y a plusieurs volets, mais...

3515

LE PRÉSIDENT :

3520 Très bien, Monsieur Gauthier. Je me souviens donc en suivant l'actualité, il y avait la question de la définition, je vais vu ça passer dans les déclarations de Rio Tinto, ça date de l'automne, la définition de la gestion participative. Donc, pour vous, qu'est-ce que c'est et quels engagements vous prenez à l'intérieur de ça?

3525 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Bien, notre définition de la gestion participative se retrouve dans l'entente qui a été convenue. Donc hier, j'ai fait état des différents objectifs de cette gestion participative-là ainsi que le mandat des différents comités. L'opérationnalisation de toutes ces modalités-là reste à faire, Monsieur le Président, on vient tout juste de conclure l'entente et il va y avoir des rencontres pour faire en sorte de mettre en marche cette gouvernance-là.

3530

Donc, au moment où on se parle, les objectifs sont bien définis, les mandats sont clairs au niveau des différents comités. Là, il faut commencer le travail de mettre ça en marche.

3535

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça implique des négociations avec les autres signataires.

3540 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Bien, en fait, ce n'est pas nécessairement des négociations, c'est de travailler de concert ensemble, à mettre en branle pour rencontrer les objectifs et les mandats qu'on a convenus ensemble et pour lesquels il y a un consensus.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

3550 C'est ça, parlons de négociations opérationnelles, donc pour le quotidien de ces comités-là. Et comme je l'ai dit à deux reprises, ça peut être une occasion dans les mémoires de dire « Bien moi, le comité, j'aimerais ça qu'entre autres qu'il puisse fournir tels services, jouer tel rôle, tel comité pourrait recevoir si quelqu'un n'est pas satisfait ». Tantôt, on avait une explication sur les rencontres avec les propriétaires, le mécanisme. Donc, si quelqu'un n'est pas satisfait, il pourrait y avoir un genre de mécanisme d'appel pour que quelqu'un d'autre porte un second regard à disons un litige, un désaccord.

3555 Donc, j'imagine que ça peut être des rôles que ces comités-là pourraient jouer. Donc, j'invite les gens à faire des suggestions à ce moment-là dans leur mémoire.

3560 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

On va attendre pour voir si monsieur a fini.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

M. ALAIN GAGNON :

3570 Je vous remercie, oui.

LE PRÉSIDENT :

3575 Je vous remercie.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

3580

En complément d'information, Monsieur Gauthier. Avec le nouveau cadre de gestion participative, est-ce que vous pensez que ça va avoir des impacts budgétaires dans le Programme de gestion des berges ou sur la réalisation des travaux ou si pour vous, dans le cadre du projet actuel?

3585

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3590

On ne peut pas se prononcer sur les impacts financiers potentiels au moment où on se parle. On va maintenir l'ensemble, on va faire tous les travaux requis pour contrer les effets de l'érosion et ces travaux-là varient d'une année à l'autre. Donc, il n'y a pas de budget fixe d'alloué pour le Programme de stabilisation des berges. Il y a des années où les conditions érosives sont très importantes puis l'année d'après, on se retrouve à investir davantage pour faire des travaux. Et on va continuer de s'impliquer dans le milieu à travers différentes initiatives. On parle, exemple, de la frayère à éperlans, la revégétalisation aussi des bandes riveraines, on va continuer d'investir dans ces projets-là.

3595

Donc, il est trop tôt pour dire les impacts que ça pourrait avoir la gestion sur notre programme.

3600

LE PRÉSIDENT :

Une précision. Sur l'enveloppe globale, par exemple, vous prévoyez ou vous anticipez donc des investissements. Si par exemple, il y avait une année avec plus de dommages, donc l'année suivante vous feriez plus de travaux. Ça, ça voudrait dire que globalement vous auriez mis plus d'argent. Vous n'enlèveriez pas d'argent parce que vous avez fait plus de travaux une année, ça n'aurait pas d'impact financier sur les travaux requis, qui auraient été requis pour les autres années.

3605

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3610

Absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

3615

Vous avez un engagement de hausser.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3620 On fait les travaux en fonction des critères qui ont été établis. Par exemple en 2013, on se souvient tous de la tempête historique de vent qu'il y a eue et qui a créé de nombreux dommages sur plusieurs secteurs et il y a eu des travaux très importants qui ont été faits en 2014 en lien avec ces dommages-là et ça n'a pas affecté les travaux pour les années subséquentes. On fait les travaux en fonction des conditions érosives, c'est ce qu'on fait.

3625

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

Juste en complément d'information. Est-ce que vous avez fait une prévision à l'horizon 2017-2026 des budgets qui vont être alloués au Programme de stabilisation des berges?

3630

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3635 On parle grosso modo d'une enveloppe de 3 000 000 par année parce qu'on voyait beaucoup de travaux d'entretien dans les différents secteurs. Mais encore là, c'est très préliminaire et ça dépend des conditions érosives. Donc, on parle d'une trentaine de millions sur l'horizon 2017-2026.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3640

Et ce que je comprends, c'est que le budget est extensible jusqu'à un certain point.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3645 On fait les travaux en fonction des conditions érosives. Donc, on va investir les montants nécessaires en fonction des travaux requis.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3650 Puis par rapport à la situation actuelle, la nouvelle structure. Comment elle va modifier le processus décisionnel au niveau, entre autres, budgétaire puis au niveau de la programmation? Comment cette nouvelle entente-là modifie ce qui se fait actuellement?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3655 Bien, en fait, ce qu'on disait... Richard, monsieur Dallaire tantôt vous a présenté le cycle de planification. J'en ai fait allusion lors de la présentation du projet hier soir. Tout ce cycle de

3660 planification-là des travaux va s'insérer dans la nouvelle gouvernance. Donc, au niveau du Comité des parties prenantes et aussi au niveau du Conseil de gestion, on va venir présenter l'ensemble de la planification des travaux et chacun des comités vont avoir leur mot à dire, vont pouvoir faire des recommandations, vont pouvoir donner leur opinion sur les travaux et influencer le cours des choses.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3665 Influencer? Ils vont avoir un impact sur les décisions budgétaires puis au niveau programmation?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3670 Bien, comme dans le cycle actuel, quand on travaille avec les différentes associations ou avec les riverains, ça a une incidence sur la nature des travaux, ça va avoir une incidence aussi parce qu'on cherche des positions communes puis on veut trouver des solutions où on réussit à concilier l'ensemble des intérêts de tous et chacun.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3675 Le projet particulier de la Belle-Rivière, est-ce que ça, ça a un impact budgétaire? Est-ce que c'est inclus dans les prévisions budgétaires du Programme de stabilisation ou si on parle d'un budget qui est « over and on top », qui est par-dessus le budget prévu?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3680 Ça exclut les 3 000 000 par année que je vous mentionnais. Pour le projet de relocalisation du canal, on parle d'une enveloppe de 1 000 000 qui n'est pas considéré dans le 3 000 000. Donc, c'est 1 000 000 supplémentaire qui est investi.

M. PIERRE RENAUD, commissaire :

3690 C'est des travaux supplémentaires.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3695 Pour la relocalisation du canal.

LE PRÉSIDENT :

La durée des travaux serait de combien de temps et à quelle période ça serait fait ces travaux-là?

3700

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Madame Jollette hier faisait allusion à l'hiver 2019, mais on n'a pas à l'esprit tous les détails de la durée comme telle.

3705

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Grosso modo, ce serait des travaux sur trois semaines, cinq semaines, huit semaines?

3710

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On va dire de quatre à cinq semaines, mais il ne faudrait pas que je sois, on va dire pris en défaut, si ce n'est pas exactement cette information-là.

3715

LE PRÉSIDENT :

C'est juste pour avoir un ordre de grandeur.

3720

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, on parle de ça.

3725

LE PRÉSIDENT :

Quatre à cinq semaines?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3730

Quatre à cinq semaines.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

Et approximativement, les volumes qui seraient déplacés? Parce qu'on voyait, vous preniez du côté gauche de la rive et vous transférez du côté droit. C'est quoi à peu près les volumes, encore une fois approximatifs? On veut juste une idée de ces volumes-là.

3740 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Madame Jolette aurait de l'information par rapport à ça.

3745 **MME CAROLINE JOLETTE :**

3750 Est-ce que je peux projeter la carte d'hier, le plan? Juste pour que ça soit plus clair, Monsieur le Président. Donc, les volumes qui seraient pris dans la zone C, qui est la zone en fuchsia complètement à gauche, c'est 60 000 tonnes environ, donc qui seraient récupérés et mis, et déposés en fait, dans la zone verte fluo complètement à droite. Puis il y aurait une carence de 55 000 tonnes à redéposer encore dans la zone verte qui seraient pris dans les bancs d'emprunt à proximité, puis c'est du gravillon qui est prévu. C'est une zone de rechargement de gravillon, ce secteur-là.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

3760 **M. PIERRE RENAUD, commissaire :**

Et toujours par rapport aux travaux de la Belle-Rivière, il semblait y avoir... Hier, on entendait des gens qui nous parlaient où il y avait un enjeu d'urgence par rapport à ces travaux-là. Vous parlez de travaux qui vont être faits possiblement à l'hiver 2019. J'aimerais ça vous entendre par rapport à ce sentiment d'urgence-là. Est-ce que vous considérez que ce sont des travaux urgents?

3765 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

3770 Oui, on veut intervenir rapidement sur la zone. En même temps, il faut obtenir toutes les autorisations requises et nécessaires pour exécuter ces travaux-là. On a déposé justement dans notre étude d'impact le projet de relocalisation du canal, donc il faut passer à travers tout le processus d'évaluation environnementale et ensuite procéder aux demandes d'autorisation. Donc, on est déjà rendu au mois de mai 2017, donc on voit difficilement, parce qu'il faut faire les travaux dans la période d'hiver.

3775 **M. PIERRE RENAUD, commissaire :**

Oui, exact.

3780 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

On ne pourra pas faire ça pendant l'été ou pendant l'automne ou au printemps. Donc, on voit difficilement qu'en termes de délai pour obtenir toutes les autorisations requises, que ça soit fait avant l'hiver 2019. Mais on va faire au plus rapide de ce qui est possible.

3785 **M. PIERRE RENAUD, commissaire :**

O.K., ce n'est pas des raisons techniques, c'est véritablement pour obtenir toutes les autorisations, c'est le délai.

3790 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

D'enclencher tous les processus d'autorisation. Il n'y a pas de contraintes budgétaires ou autres qui font en sorte que les travaux vont se faire à l'hiver 2019.

3795 **M. PIERRE RENAUD, commissaire :**

Merci beaucoup.

3800 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Nous allons maintenant inviter un participant situé à Saint-Félicien, Monsieur Laurent Paul Chartier, en espérant que le signal ne coupera pas. Bonjour, Monsieur Chartier, donc votre première question.

3805 **M. LAURENT PAUL CHARTIER :**

3810 Bonjour, Monsieur le Président. D'abord, je me présente, Laurent Paul Chartier, je suis représentant du Club de la Pointe-de-Saint-Méthode, riverain également dans le secteur de Saint-Félicien. Alors, les déclarations dans les médias en juillet 2016 de monsieur Jean Pedneault, alors directeur du Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean, opérations Atlantique et aluminium, mentionnaient entre autres que RTA voulait revoir sa politique immobilière. Il envisageait que la Société immobilière Alcan limitée vende des terrains en location aux riverains

3815 locataires ou d'augmenter significativement la location des terrains des détenteurs de ces baux. Il
estimait alors la vente de ces terrains riverains à 70 000 000 où une augmentation de loyer
pouvant aller jusqu'à 4 500 \$ par année. Ces déclarations de monsieur Pedneault ont créé
beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations chez les détenteurs de ces baux de villégiature, voire
même chez certains une situation de panique.

3820 J'aimerais savoir quelles sont maintenant les intentions de RTA sur ce sujet?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

3825 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

3830 En fait, à cette époque, monsieur Pedneault avait parlé qu'on amorçait une, on voulait
amorcer une réflexion par rapport à nos propriétés, à l'ensemble de nos propriétés et ça a suscité
effectivement beaucoup de préoccupations. Et à la demande, entre autres, de citoyens et
d'associations, on nous a demandé d'attendre avant de débiter cette réflexion-là, de passer à
travers le processus d'audiences publiques pour le renouvellement du Programme de stabilisation
des berges. Chose à laquelle nous avons acquiescé et on considérait que c'était une très bonne
chose de faire cette démarche-là plus tard.

3835 Et cette démarche-là va être faite avec les représentants du milieu, ce n'est pas une
démarche qu'on veut faire de notre côté seulement, on veut avoir cette discussion-là avec les
différents propriétaires et faire une démarche qui va être consultative.

3840 **LE PRÉSIDENT :**

3845 Je vous remercie. Donc, en marge après l'audience, il y aurait des discussions, c'est
ce qu'on doit comprendre. Bien entendu, ça veut dire que les inquiétudes pourraient se
remanifester, on ne peut pas spéculer sur quelle direction ça va prendre. Donc, c'est l'information
qu'on a à ce stade-ci, Monsieur Chartier. Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. LAURENT PAUL CHARTIER :

3850 Si je comprends bien, les intentions sont toujours là.

LE PRÉSIDENT :

3855 C'est ça qu'on doit comprendre. Par contre, le promoteur nous indique qu'il ne veut pas faire la discussion, disons avec les locataires, de façon unilatérale, mais je comprends en consultant le milieu. Le milieu, ce serait en alternant les municipalités et les MRC notamment. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3860 Et les associations.

LE PRÉSIDENT :

3865 Et les associations.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3870 Tout ça est à définir. Je tiens par contre à spécifier que nous avons l'intention d'amorcer cette réflexion-là, il n'y a pas de décision qui est prise, il n'y a pas d'orientations qui ont été prises par rapport à l'ensemble des propriétés, c'est une réflexion qu'on veut entreprendre en collaboration avec le milieu. Et ça, oui, on maintient notre volonté de faire cette réflexion-là, Monsieur Chartier, mais on n'a pas pris de décision par rapport au parc immobilier.

3875 **M. LAURENT PAUL CHARTIER :**

O.K.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça vous va pour l'instant?

M. LAURENT PAUL CHARTIER :

3885 Merci.

3890

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

Pouvez-vous me préciser, Monsieur Gauthier, le 70 000 000, c'est la valeur du foncier autour du Lac Saint-Jean, ça?

3895

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je ne suis pas en mesure de vous répondre exactement sur les chiffres, Monsieur le Commissaire.

3900

LE PRÉSIDENT :

Donc, sur les chiffres qui avaient été véhiculés par un ancien porte-parole que j'ai compris qui est monsieur Pedneault, c'est ça?

3905

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, c'est l'ancien directeur du Programme de stabilisation des berges qui a quitté pour la retraite. Il faudrait que je prenne connaissance de l'information pour être capable de répondre à la question du commissaire.

3910

LE PRÉSIDENT :

Donc, une précision. Ce 70 000 000 c'était, j'imagine... En tout cas, vous confirmez que c'était les propriétés, les terrains qui font l'objet d'un bail entre vous et un locataire, c'est ça. Et on comprend que vous confirmerez l'information.

3915

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je pourrais vous revenir avec l'information.

3920

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, je vous remercie. Donc, monsieur Chartier, c'était sa seule question, de ce que j'en comprends. Maintenant, je vais inviter Monsieur Luc Simard qui est ici dans la salle. Bonjour, Monsieur.

3925

3930 **M. LUC SIMARD :**

Bonjour. Luc Simard de la Société de gestion environnementale à Dolbeau-Mistassini, je suis aussi membre du Comité des parties prenantes. Donc, un petit préambule. Donc, le Comité des parties prenantes considère qu'il est nécessaire de définir un meilleur équilibre dans la mise en valeur des différents potentiels du Lac Saint-Jean et de mieux tenir compte des droits et intérêts de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

3935
3940 Donc, la question en fait. C'est que le Lac est quand même harnaché depuis plusieurs années puis ce qu'on a constaté, il y a quand même des dommages importants qui ont été causés même avant le Programme de stabilisation des berges. Il y a eu des reculs, on parle entre autres de la Pointe-Racine où est-ce que ça a reculé d'environ 3 kilomètres et demi par rapport aux rives initiales. Pointe-Taillon aussi, il y a eu des reculs importants.

3945 Donc, comment RTA, compte tenu du mode de gestion proposé incluant le mode de gestion des niveaux d'eau qui, en fait, est quand assez similaire à ce qui était auparavant, donc au niveau des conditions d'érosion aussi, qu'est-ce qui vous permet de penser que vous allez protéger et mettre en valeur les potentiels fauniques et récréotouristiques autour du Lac Saint-Jean?

LE PRÉSIDENT :

3950 Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3955 En fait, le profil de gestion des niveaux du Lac Saint-Jean est somme toute très différent du modèle actuel dans la mesure où pendant la période estivale, le niveau va être maintenu pour une plus longue période de 14 pieds pour favoriser la navigation. Donc, on va couvrir jusqu'à la Fête du travail. On va aussi ralentir la baisse de niveau jusqu'au 21 septembre jusqu'à 13 pieds.

3960 Donc ça, ça va permettre justement à favoriser dans une dimension récréotouristique, pour la navigation aussi, pour les différents plaisanciers de pouvoir profiter du Lac sur une plus longue période pendant les mois de septembre. Pendant la période printanière, avec...

3965 Et l'autre élément important au niveau des impacts, à l'automne, on baisse d'un pied le niveau du Lac, on porte le niveau du Lac à 15 pieds et demi. Et on sait que lorsqu'il y a une tempête, ça a un impact sur les conditions érosives. Donc, lors de tempête, les dommages devraient être moins importants. On a seulement dit qu'à très long terme, quand on regarde les rechargements naturels, et caetera par simulation, on dit que les impacts ne sont pas très

3970 importants, mais on ne dit pas que ça n'a pas d'impact lors des tempêtes, et ça, on le sait que ça va en avoir. Donc ça, ça répondait à une préoccupation très importante du milieu et on baisse le niveau d'un pied à l'automne par rapport à ça. Ce qui va faire aussi que les berges et les plages à l'automne devraient mieux se porter en situation de tempête.

3975 Et au printemps, bien par rapport aux milieux humides et aussi en considérant toutes les dimensions économiques, le fait de porter le Lac Saint-Jean au-delà de 16 pieds et demi pour une période de 12 jours et allant jusqu'à quatre jours pour 17 pieds, et bien ça va permettre à tout le moins certainement de renforcer l'ennoiement des milieux humides par rapport à actuellement.

3980 Donc, on est convaincu que ce nouveau mode de gestion des niveaux permet un bien meilleur équilibre de l'ensemble des dimensions, tant sociales, économiques qu'environnementales.

LE PRÉSIDENT :

3985 On avait abordé hier la question des tempêtes versus disons la dérive littorale où certaines plages peuvent être réengraissées, ça dépend des profils. Mais au document PR-5.1, à la page 17 de ce document-là, là je vais le citer. Vous dites « concernant l'érosion à long terme des berges », c'est de ça qu'il est question, « si le Lac était maintenu significativement moins élevé en périodes estivale et automnale », donc c'est le cas du 1 pied. Là, vous affirmez « un nouveau profil serait ainsi créé qui, progressivement, conduira jusqu'au pied de la berge ». Donc, on fait un changement de niveau, donc des hauts-fonds qui n'étaient pas touchés, disons par le roulis des vagues, il y a moins d'eau. Donc, une tempête, les hauts-fonds sont touchés.

3995 « À ce moment-là, la vague jouera le même rôle qu'avant l'abaissement de niveau, dépendamment de la pente de la grève, de sa nature ». On parle d'un répit de 5 à 15 ans.

4000 Vous n'avez pas repris ces termes-là dans les explications hier. Est-ce que vous maintenez toujours cette position-là qu'abaisser le niveau, en tenant compte des tempêtes, ça ferait un répit de 5 à 15 ans? Mais que s'il y a reprofilage des plages, surtout des hauts-fonds compte tenu d'un nouveau niveau, le bénéfice s'escompterait?

4005 Vous avez aussi fait allusion à ce même phénomène-là, plus loin dans l'étude d'impact mais je n'ai plus la référence, mais je crois que c'était dans l'étude de base, en disant « on a abaissé le niveau printanier en 91 et on estime que les bénéfices que ça a apportés, maintenant ne sont plus là, notamment pour les tempêtes ». C'est-à-dire qu'il y a des rééquilibrages non seulement des hautes plages mais disons des hauts-fonds.

Est-ce que vous maintenez toujours cette position-là?

4010 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Oui, Monsieur le Président, on maintient cette position-là. Et ces sujets-là ont été abordés lors des discussions quant au modèle de gestion des niveaux du Lac Saint-Jean, mais on était très sensible aux préoccupations exprimées par le milieu. La population demandait une baisse de niveau du Lac Saint-Jean à l'automne en raison des impacts lors des tempêtes et on a tenu compte justement des préoccupations exprimées par la population et les représentants du milieu ont fait ces demandes-là, et on a pris ça en compte.

4020 Le programme est monté dans une perspective de développement durable. Donc, il y a les aspects environnementaux, il y a les aspects sociaux aussi et les aspects économiques. Et la baisse de niveau à l'automne, sur une base technique, on maintient notre position par rapport à ça, mais elle répond à une préoccupation sociale très importante. Et c'est une des raisons qui motivent la baisse de niveau à l'automne.

4025 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. D'ailleurs, le rapport de 1986 avait aussi mentionné ça en disant qu'une baisse de niveau ne serait pas nécessairement accompagnée de bénéfices contre l'érosion à long terme. Donc, c'est une chose qui revient à plusieurs reprises. C'est pour ça, c'est sûr que du côté géomorphologique, bien un moment donné il faut faire les analyses puis voir c'est quoi le bénéfice.

4035 Mais ce qu'on retient, vous nous dites que l'abaissement du niveau, il peut y avoir des bénéfices à court terme, notamment avec les tempêtes, mais avant tout c'est en fonction d'une demande sociale et non d'une demande, je dirais de niveau patron d'érosion proprement dit, qu'on appelle la dérive transversale. C'est-à-dire que pendant une tempête, le sable s'en va au large. À long terme, ce n'est pas pour ces considérations-là que vous baissez le niveau, c'est pour des raisons sociales?

4040 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

C'est vraiment pour des fondements sociaux.

LE PRÉSIDENT :

4045 C'est pour des raisons sociales.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4050 C'est vraiment pour des fondements sociaux. On a entendu et on est très sensible aux
préoccupations exprimées par le milieu. Il y a eu des dommages importants lors des automnes
2012 et 2013 entre autres et on a tenu compte de ces préoccupations exprimées par le milieu.
Même si sur une base technique à long terme, même lors du rapport du BAPE de 86 et lors de
notre étude d'impact, on démontre qu'à long terme ça n'a pas une grande incidence, on tient à tenir
4055 compte de la dimension sociale qui est très importante aussi dans une perspective de
développement durable.

LE PRÉSIDENT :

4060 Merci pour la réponse. En ce qui me concerne, donc la réponse est claire. Oui, Monsieur
Simard, votre deuxième question.

M. LUC SIMARD :

4065 Bien, une deuxième petite question. La municipalité de Péribonka, elle est quand même bien
protégée par l'Île Bouliane, jusqu'à maintenant, au niveau des grosses tempêtes. Puis il y a une
certaine inquiétude si l'Île Bouliane vient à disparaître. Avez-vous mis une date de péremption sur
l'Île Bouliane? Savez-vous combien de temps qu'elle va encore rester là au rythme actuel du recul?

LE PRÉSIDENT :

4070 Alors, nous montrer où est l'Île Bouliane, s'il vous plaît, en même temps.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4075 Donc, on voit ici l'Île Bouliane qui se retrouve à l'embouchure de la Rivière Péribonka. Ce
que madame Jollette m'expliquait, c'est que l'érosion se situe principalement dans la partie Sud-Est
et on n'a pas fait d'étude, à proprement parler, sur l'Île Bouliane pour dire s'il y aurait une éventuelle
date de péremption.

LE PRÉSIDENT :

4080 Donc, vous nous dites que vous n'avez pas encore fait, vous n'avez jamais fait de travaux de
stabilisation sur l'Île Bouliane, c'est ce qu'on comprend à date.

4085

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Non. L'Île Bouliane fait partie du Parc-de-la-Pointe-Taillon.

4090 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, O.K. Donc, on est en terre gérée par la Sépaq.

4095 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :**

Si vous me permettez, Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a des îles sur lesquelles le Programme s'adresse? Oui, des îles surtout où il y a des chalets ou des résidences, je présume?

4100 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

En fait, quand on vous a présenté la carte ce matin avec le périmètre qui était couvert, il y avait des îles qui étaient mentionnées.

4105 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :**

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4110 Donc, on a l'exemple ici. Donc, dans le document qu'on vous a déposé, vous allez être capable d'identifier les îles qui sont couvertes.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :

4115 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4120 Les interventions sur ces îles-là, c'est pour des raisons fauniques ou il y a des chalets?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est de protection de berges.

4125 **LE PRÉSIDENT :**

Protection de berges, mais dans l'optique qu'il y a des gens qui vont sur ces îles-là. Juste pour être sûr de bien comprendre.

4130 **MME CAROLINE JOLETTE :**

L'Île aux Couleuvres.

4135 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Pour l'Île aux Couleuvres, oui, mais il y en a d'autres que ce n'est parce que nécessairement qu'il y a... Oui, c'est ça, l'Île aux Couleuvres est une propriété privée, donc ça en est une sur laquelle on va intervenir.

4140 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie.

4145 **M. LUC SIMARD :**

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

4150 Je vais maintenant inviter monsieur Patrice Harvey. Alors, bonjour, Monsieur Harvey.

M. PATRICE HARVEY :

4155 Bonjour, Monsieur le Président. Patrice Harvey, président de l'Accréditation de bureau Métallo 9490, Usine d'Alma. J'aimerais avoir des précisions sur deux notions énoncées à l'Addenda en ce qui concerne la page 1 :

« Pendant la période estivale, le niveau serait maintenu entre 14 et 16 pieds à moins de situations exceptionnelles ».

4160 J'aimerais vous amener aussi à l'Annexe 1, à la page 8 de 9, le deuxième paragraphe :

4165

« Rio Tinto s'engage à gérer le niveau maximum du Lac Saint-Jean en considérant les événements météorologiques ponctuels pouvant être anticipés à court terme. Ces niveaux sont sous réserve des phénomènes naturels et imprévisibles pouvant survenir ».

4170

Dans les deux énoncés, on fait référence à des situations imprévisibles ou exceptionnelles. Ces notions-là ne sont pas nécessairement définies. Qu'est-ce qu'une notion exceptionnelle, qu'est-ce une imprévisibilité qui permet d'avoir des niveaux élevés?

LE PRÉSIDENT :

4175

Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4180

Les inondations de 1996 sont un exemple d'événements imprévisibles qui peuvent se produire. Les faibles apports de l'été 2010 sont des éléments qui sont considérés comme imprévisibles et avec lesquels il faut composer. En 2010, ça n'avait pas été possible de pouvoir maintenir le Lac Saint-Jean à 14 pieds parce qu'on n'avait pas l'eau nécessaire pour être capable de le faire. Il a même fallu, malgré le fait qu'on a descendu de l'eau, qu'on a contracté un contrat d'approvisionnement en urgence avec Hydro-Québec pour maintenir nos alumineries. Donc, c'est ce genre d'exemples-là qui font en sorte qu'il y a des événements imprévisibles.

4185

La crue printanière actuelle en 2017 en est une autre, avec un couvert de neige qui est à 124% de la normale et des précipitations depuis le mois d'avril qui est la deuxième plus importante depuis les années 50, font en sorte que cette combinaison-là devient une combinaison qui n'était pas prévisible dans le temps, on ne pouvait pas prévoir qu'il allait tomber autant de pluie au mois d'avril. Oui, on était capable de considérer le relevé de neige parce que ça on le voyait venir, mais on ne pouvait pas penser ou imaginer qu'il allait y avoir ces précipitations-là.

4190

Donc ça, c'est des genres d'événements qui ne sont pas prévisibles. C'est des exemples que je peux donner, Monsieur le Président.

4195

LE PRÉSIDENT :

4200

Par exemple, en ce moment même, on a une combinaison de beaucoup de neige sur le bassin-versant, beaucoup de précipitation, ce qui fait que les niveaux... Là, actuellement, vous gérez un niveau maximal de 16.5; ça voudrait dire que le niveau est susceptible d'être dépassé. Si

ça continue comme ça, la pluie tombe, on a un peu de pluie, on pourrait dépasser 16.5 malgré que toutes les pelles sont ouvertes.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4205

Tout est ouvert, tout est ouvert, puis on a même pris des mesures pour, plus tôt même au mois de mars, on a commencé à prendre des actions seulement en tenant compte du couvert de neige parce que là on avait l'information sur le couvert de neige et on a pris des actions dès le mois de mars. Mais là, les précipitations à partir du mois d'avril ont commencé à s'accumuler, et s'accumuler, et s'accumuler. Puis là, on a annoncé d'ailleurs dans les médias hier qu'il y avait une probabilité que le Lac aille au-delà de 17 et demi parce qu'on a énormément d'apport.

4210

LE PRÉSIDENT :

4215

De 17.5.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Donc ça, c'est des événements imprévisibles, c'est des exemples d'événements imprévisibles. Ça peut aller d'un côté comme de l'autre. 2010, on n'était pas capable de maintenir le niveau minimum. Cette année, on a une probabilité qui se présente d'excéder le 17.5 et on fait tout en notre possible pour faire en sorte de minimiser le niveau, de tenir le Lac le plus bas possible, mais on compose avec les aléas de Dame Nature.

4220

LE PRÉSIDENT :

4225

Une question d'information. On voyait des hydrogrammes historiques qui datent des années 1913 jusqu'en 1925. On voit qu'à un moment donné, je pense que c'est en 1917, le Lac était monté très, très haut, complètement en contrôle naturel. On sait qu'aux décharges, c'est sûr que là on n'avait pas à faire, il n'y avait pas de barrage, mais néanmoins au point où la décharge arrive et l'eau coule, il y avait des relations quand même, théoriquement en tout cas, du moins des relations niveau/débit qu'on appelle. Par rapport à ces niveaux-là, disons qu'un niveau de 16 pieds avant l'harnachement, la construction à l'Île Maligne, et caetera.

4230

Actuellement, à niveau égal, si le Lac atteignait au niveau de la crue en 1912, s'il atteignait 16 pieds parce qu'il y avait une bonne crue. Maintenant aujourd'hui à 16 pieds, est-ce qu'on a les données, parce qu'étant donné qu'on a vu des vieux hydrogrammes, c'est qu'on a des données de débit, c'est quoi la capacité d'évacuation? Parce qu'on sait qu'il y a une relation niveau/débit mais on sait qu'il y a eu des travaux, il y a eu des barrages, des digues qui ont été construites, il y a des

4235

4240 évacuateurs de crue. Donc, potentiellement eux peuvent réduire la capacité d'évacuation par rapport à la situation naturelle mais par contre, vous avez construit des canalisations pour amener à des turbines et ça, en contrepartie, ça a augmenté la capacité d'évacuation.

4245 Alors, si on fait une comparaison à niveau égal, exemple 16 pieds, 1915 et 2017, c'est quoi les capacités d'évacuation maximales, si on essaie de toujours être égal par ailleurs ?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4250 Si vous permettez, monsieur Larouche aurait de l'information par rapport à ça pour vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4255

M. BRUNO LAROUCHE :

4260 Alors, Monsieur le Président, ce que j'aimerais vous présenter, c'est une comparaison des courbes d'évacuation actuelles avec les courbes d'évacuation qui prévalaient en 1926. Je vais vous présenter le total parce qu'il y a deux exutoires, il y a Petite Décharge et la rivière Grande Décharge. Dans un cas, on est un peu plus fort et dans un autre cas, un peu plus faible, puis globalement ça donne cette courbe-là.

4265 Ça fait qu'ici on a en bleu et en rouge. En bleu, on a la capacité d'évacuation du Lac Saint-Jean naturelle et en rouge c'est la capacité d'évacuation actuellement aménagée. Ça fait qu'on voit que c'est très, très similaire. Entre autres en 1926, il y a des travaux pour creuser la gorge, ça fait que ça a amélioré par rapport au cas naturel. Puis ici, on voit que, par exemple à un niveau de 16 pieds que vous mentionnez où... Je sais qu'à 16.5, c'est 5 300 mètres cubes par seconde.

4270

Puis si ça peut intéresser, j'ai recalculé quels auraient été les niveaux du Lac Saint-Jean au cours des dernières années s'il n'y avait pas eu de barrage en connaissant les apports naturels et en remettant ces courbes d'évacuation-là et en enlevant l'effet de nos barrages-amont.

4275 **LE PRÉSIDENT :**

En laissant la nature faire seulement.

M. BRUNO LAROUCHE :

4280

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4285

Bon, ça serait intéressant effectivement, on pourrait voir, parce que souvent on voit surtout en période estivale qu'est-ce qui arrive, ça serait quoi le caractère navigable du Lac Saint-Jean à son naturel.

M. BRUNO LAROUCHE :

4290

Ça fait que je pourrais vous en montrer quelques-unes. Je vais y aller de 2016 en régressant vers les dates plus anciennes. Ça fait qu'ici en bleu on a la courbe, ce qui est la courbe observée dans le fond puis en rouge c'est la courbe qu'on a reconstituée en enlevant tous les barrages puis en enlevant les modifications qui ont été faites dans les décharges.

4295

Ça fait qu'on voit que pour 2016, il y aurait eu un léger dépassement de 16.5. Puis comme on a montré dans les courbes 1913-1926, en été il y a une récession puis dans ce cas-là on atteignait environ 4 pieds au 1^{er} septembre. Ça fait que ça, c'est pour 2016.

4300

Ça fait que pour 2015, c'est sensiblement le même portrait sauf que sans barrage on n'atteignait pas le niveau maximum. Ce qui est intéressant, c'est 2014. En 2014, on avait eu une pointe de crue très, très forte. Un couvert de neige 92% de la normal, mais un événement de précipitation en plein dans la pointe de fonte puis ça avait créé un hydrogramme très pointu, de sorte qu'on avait dépassé légèrement en 2014 de 1 ou 2 centimètres. Mais sans nos barrages, je...

4305

LE PRÉSIDENT :

4310

Oui, c'est ça. Autrement dit, tout à l'heure on voyait les deux courbes qui sont similaires. De ce que je comprends, le fait que ça n'a pas dépassé, je comprends que c'est Péribonka qui permet ça plus que d'autre chose.

M. BRUNO LAROUCHE :

4315

Exactement. Ce qu'on appelle nos réservoirs d'amont, tant le Lac Péribonka que le Réservoir Manwan, ensemble on appelle ça nos réservoirs d'amont, c'est 8 kilomètres cubes de réserve. Typiquement, au 1^{er} avril, ils sont à moitié pleins, ça fait donc quatre kilomètres cubes qui

4320 est disponible pour retenir l'eau. Ça fait que dès qu'on va avoir des grosses crues et même dans les faibles crues, on va toujours capter, on va toujours enlever une partie de l'eau qui va se rendre au Lac Saint-Jean. Ça fait qu'en cas de forte crue, les réservoirs d'amont vont toujours aider à minimiser le niveau maximal du Lac Saint-Jean. Ça fait que cette année encore, ça va être le même phénomène, le quatre kilomètres cubes de réserve, de trop dans le fond, il va aider à minimiser le niveau maximum du Lac Saint-Jean.

4325 Ça fait que bref, cette année ...

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Merci.

4330

LE PRÉSIDENT :

Ça résume la situation sur les événements exceptionnels.

4335

M. BRUNO LAROUCHE :

Je pourrais peut-être juste finir avec une année sèche, 2010.

4340

Alors là encore, les barrages-amont font leur travail. Le fait aussi de contrôler les niveaux au Lac Saint-Jean fait en sorte qu'en 2010 on a pu atteindre finalement une cote de 14 pieds vers le 1^{er} juillet tout juste. Alors qu'en milieu naturel, le niveau au 1^{er} juillet aurait été plutôt de l'ordre de 2 pieds.

4345

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

4350

M. BRUNO LAROUCHE :

4355

Peut-être, oui, 0.5. Ça fait qu'encore là, on a pu permettre, nous, parce qu'en condition naturelle, c'est comme si nos ouvrages, nos évacuateurs étaient toujours ouverts, on pourrait le reproduire comme ça. Alors que quand il n'y a pas d'eau comme ça, comme une année de sécheresse comme 2010, on a pu minimiser les sorties d'eau du Lac Saint-Jean pour favoriser le rehaussement. Ça fait que le barrage atténue les extrêmes.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Oui, votre deuxième question, Monsieur Harvey.

4360

M. PATRICE HARVEY :

Deuxième question. En ce qui concerne l'analyse du Scénario M, on est venu à la conclusion que ça entraînait des pertes de 0.6 mégawatt sur une production annuelle d'électricité, engendrant ainsi un impact de 240 000 \$. Donc, on était en mesure pour ce modèle-là de faire une estimation de la perte de la capacité d'eau puis de relier ça à une perte de production.

4365

Ma question est: Sur quelle base ou quel modèle mathématique que le lien a été fait entre la quantité d'eau perdue et le montant qu'on attribue de 240 000 \$? Et une sous-question, pourquoi cette perte-là n'a pas été attribuée, la même approche n'a pas été faite pour l'analyse sur les autres modèles en ce qui concerne les gains ou les éventuelles pertes monétaires?

4370

LE PRÉSIDENT :

Tous les autres scénarios, A, B...

4375

M. PATRICE HARVEY :

Exact.

4380

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

4385

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

En fait, chacun des scénarios, les gains ou les pertes ont été documentés et on les retrouve entre autres dans le document du Résumé de l'étude d'impact. Donc, chacun des scénarios, on voit les pertes ou les gains et c'est le Tableau 3.4 de l'étude d'impact, récapitulatif des scénarios de gestion. Donc, à partir de ces gains-là ou ces pertes-là, on prend le Tarif L et on fait le calcul sur une base annuelle. C'est comme ça que c'est fait.

4390

4395

LE PRÉSIDENT :

Un mégawatt/an, c'est la base de calcul. Donc, c'est un mégawatt qui est produit continuellement...

4400

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Pendant une année.

4405

LE PRÉSIDENT :

Pendant une année, donc 24 heures par jour, 365 jours.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4410

C'est ça. Donc, on prend le nombre de mégawatts. Exemple : 1 mégawatt fois 24 heures, fois 365 jours. Ça fait que là ça nous donne le nombre de mégawatts/heure. Puis après ça, on a le tarif au Tarif L en dollars du mégawatt/heure, puis on fait le calcul comme ça. Puis le Tarif L est un tarif public qui dépend de différents facteurs et qui est disponible, je pense, auprès de la Régie d'énergie.

4415

LE PRÉSIDENT :

J'imagine à Hydro-Québec aussi, le tarif de...

4420

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Et aussi de Hydro-Québec, excusez. On a même le tableau des... Bien, on va l'afficher, si vous voulez. Donc, c'est le résumé des impacts, les différents scénarios. On voit à la droite la génération qui est faite en fonction des scénarios de gestion et la différence par rapport au scénario actuel de gestion. Donc, on voit la différence en fonction des scénarios de gestion. Donc, après ça, on met l'impact financier avec le dollar du mégawatt.

4425

M. PATRICE HARVEY :

4430

C'est beau.

4435 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Harvey, ça vous va?

4440 **M. PATRICE HARVEY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4445 Alors, c'est moi qui vous remercie. Donc, je vais appeler un dernier participant pour l'après-midi, donc j'ai Monsieur Maxim Belley. Bonjour, Monsieur.

M. MAXIM BELLEY :

4450 Bonjour, Messieurs les Commissaires, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

4455

M. MAXIM BELLEY :

4460 Maxim Belley, je suis délégué de la Chambre de commerce et d'industrie de Lac Saint-Jean-Est, sur le Comité des parties prenantes. Ma question: À l'automne 2014, suite aux événements de l'automne 2013 et la consultation citoyenne qui s'en est suivie, RTA a annoncé une gestion préventive et proactive du niveau du Lac en fonction des tempêtes. Dans l'Addenda numéro 4, PR-8.21 du Scénario M, RTA s'engage à gérer le Lac Saint-Jean en considérant les éléments météo ponctuels pouvant être anticipés. En quoi cet engagement est-il différent de l'annonce d'une gestion préventive de 2014?

4465

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

4470

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4475

En fait, la gestion préventive de 2014 s'est avouée un échec qui, dans la mesure où les décisions qui ont été prises en fonction des prévisions météo de vent, s'avéraient extrêmement variables et étaient généralement non fondées. Donc, il y a des moments où on a pris des décisions qui annonçaient du vent puis ça a fait que le travail... il y a des fois qu'ils annonçaient pas de vent puis il y a eu du vent.

4480

Donc, le mode de gestion de 2014 s'est avéré non concluant et ce qu'on dit en fait c'est que si la science évolue et fait en sorte que la qualité des prévisions va aller en augmentant, bien on va tenir compte de ces prévisions-là si elles deviennent fiables. C'est ce que ça veut dire. Donc, l'évolution de la qualité des prévisions, au niveau des précipitations, vont être tenues compte dans notre modèle et si un moment donné il y a d'autres éléments qui viennent avec un niveau de fiabilité, elles vont être prises en considération.

4485

LE PRÉSIDENT :

4490

Justement récemment, j'ai la source ici HTML Internet, Environnement Canada avait testé avec IBM, l'automne dernier, un nouvel ordinateur pour faire des prévisions météo. Ils ont fait une annonce, où est-ce que j'avais mis la date, genre en février dernier, c'est assez récent. Donc, pour confirmer l'intérêt de Environnement Canada pour utiliser ce nouvel ordinateur-là, donc que les capacités de traitement supérieur, meilleur maillage, ils entendent utiliser des sources d'intrants plus variées et aller aussi plus loin, de ce que j'ai compris, dans les effets limites. Donc, anticiper des meilleures capacités prévisionnelles; c'est pour ça que je l'avais noté. Et quand j'ai vu dans PR-8.21, effectivement que vous aviez l'intention de relancer ça, là j'ai dit il peut y avoir à ce moment-là un intérêt compte tenu de la technologie.

4495

4500

Donc, la nouvelle technologie, on ne sait pas ce qu'elle va donner parce qu'elle est en place depuis quelques mois, mais il semblerait qu'après le test qui a duré six mois que Environnement Canada dit « Bien, je continue avec ce nouvel ordinateur-là ».

4505

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On est toujours à l'affût de toute amélioration de la qualité des prévisions. On utilise les données d'Environnement Canada et depuis cette année, on s'est même abonné aux données météorologiques de l'Europe qui ont des modèles qui sont très, très élaborés et on est en train justement d'évaluer les deux en parallèle pour voir comment se comporte le modèle en fonction des prévisions autant d'Environnement Canada que du modèle européen.

4510

Donc, c'est certain que tout ce qui nous permet d'améliorer la qualité des prévisions va être pris en considération.

4515

LE PRÉSIDENT :

C'est ça je vais souligner cet événement-là, il pourrait y avoir une opportunité concrète étant donné l'acquisition d'un nouvel ordinateur. Donc, il pourrait y avoir une opportunité concrète de relancer la tentative de 2014.

4520

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

En fait, 2014, c'était basé sur les vents et il faut demeurer réaliste quant à la capacité des différents organismes à être capables de prévoir les vents de manière précise ou de manière adéquate dans un horizon de temps rapproché. Parce que c'est principalement le vent qui avait été considéré, les prévisions de vent qu'on avait essayé de considérer dans notre modèle de gestion, puis ça s'avérait totalement, c'était non concluant.

4525

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Votre deuxième question.

4530

M. MAXIM BELLEY :

La deuxième question qui fait suite à ma première. Dans l'éventualité d'une prévision météo défavorable, pouvez-vous nous informer des critères météo nécessaires afin d'ordonner une descente rapide du niveau du Lac, le délai de descente du niveau et le nombre de pieds à évacuer afin d'éliminer les effets de l'érosion?

4535

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans l'hypothèse, vous mettez ça en place, il y a une prévision. J'imagine que plus le niveau du Lac est élevé par rapport à la moyenne plus ça deviendrait pertinent, c'est quoi vos délais de réaction. C'est ça que vous voulez savoir, par exemple, de combien peut-on baisser le Lac et en combien de temps. Grosso modo, c'est ça que vous voulez savoir?

4540

M. MAXIM BELLEY :

Le délai de réaction de l'organisation, combien ça prend de temps pour descendre. C'est ça, en combien...

4550

LE PRÉSIDENT :

4555 Attendez. Le taux de descente.

M. MAXIM BELLEY :

4560 Le taux de descente et le niveau à atteindre en bas du seuil d'avant-hier, si on veut, pour protéger les berges.

LE PRÉSIDENT :

4565 O.K. Alors, encore une fois, on est toujours en situation théorique. Actuellement, même si les vannes sont ouvertes à pleine capacité, le niveau continue à monter, on est toujours en situation spéciale. Mais disons qu'on est l'automne, avant ça on avait une situation disons stable, il y a une tempête qui s'en vient, on tente l'expérience. De combien vous pouvez abaisser et en combien de temps grosso modo? Monsieur Gauthier.

4570 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

4575 La seule réponse qu'on peut donner, c'est que ça prend environ, le temps que nos employés puissent faire l'ouverture des vannes, et caetera, on parle de 48 heures pour être capable de baisser d'un pied le Lac...

LE PRÉSIDENT :

Donc, 30 centimètres.

4580 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

4585 ... avec des apports à 2 000 mètres cubes. Ça, c'est une réponse qu'on peut donner. Mais en dehors de ça, on est dans la spéculation puis on n'est pas capable de répondre autrement, on n'est pas capable de répondre à plus que ça.

LE PRÉSIDENT :

4590 Ce que j'en comprends, s'il y avait déjà beaucoup d'apports sur le bassin puis il y a une pluie qui vient se rajouter par-dessus ça, donc c'est plus difficile de le baisser que si c'est sec puis que la pluie s'en vient. Donc, votre principe, on parle de 30 centimètres en 48 heures...

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

En 48 heures.

4595

LE PRÉSIDENT :

... avec des apports de 2 000 mètres cubes, apports moyens donc du bassin versant.

4600

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est ça.

4605

LE PRÉSIDENT :

Donc, on est obligé de considérer toujours des hypothèses comme ça. Donc, ça vous donne une idée.

4610

M. MAXIM BELLEY :

Oui, il y a juste la première partie de la question qui n'a pas été répondue, je la répète. Est-ce qu'on peut nous informer sur les critères météo nécessaires afin d'ordonner un abaissement du Lac? Donc, qu'est-ce qui détermine une tempête et un vent de fin d'après-midi.

4615

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qu'une tempête?

4620

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Bien, on est capable de définir les critères de tempête. Par contre, comme je vous dis, il n'y a pas de fiabilité sur les tempêtes de vent. Donc, ce n'est pas un critère présentement qu'on peut prendre en compte dans la mesure où si on annonce une tempête de vent dans 24 heures, quand bien même qu'on essaierait de faire quelque chose, c'est dans 48 heures que ça a un impact. Et la tempête se matérialise ou ne se matérialise pas et des fois, ils n'en annoncent pas puis il y a une tempête.

4625

4630 Donc, on n'est pas en mesure présentement d'utiliser les prévisions de vent pour prendre des décisions sur le niveau du Lac Saint-Jean. On n'est pas en mesure d'utiliser ces prévisions-là, il n'y a pas assez de fiabilité là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

4635 Ce qu'on a vu dans vos analyses sur les années passées, on verra avec le nouveau modèle bien entendu. Mais c'est certain que 2014 aussi, ce que j'avais noté en lisant ça, le niveau était en bas de la normale aussi. Mais dans une situation où vous auriez un niveau déjà relativement élevé et ils annoncent une grosse tempête et vous décidez de prendre une action. Donc, tempête, c'est quoi les critères de tempête? On comprend qu'il peut y avoir encore une incertitude sur le vent, mais quand on a une tempête, c'est quoi habituellement la définition de tempête? Est-ce que vous attendez que Environnement Canada émette un avis de tempête puis que ça clignote à la télévision ou s'il y a d'autres critères que ça?

4640

M. MAXIM BELLEY :

4645 Est-ce que Colette Provencher a besoin de vous appeler pour vous dire qu'il y a une tempête qui s'en va ou si vous êtes capable de prévoir en regardant vos modèles?

LE PRÉSIDENT :

4650 Alors, Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4655 Donc, une tempête, il y a différents critères qui font qu'il y a une tempête. On considère une tempête de vent lorsque les vents atteignent plus de 30 kilomètres/heure pour une période de 3 à 12 heures consécutives.

MME CAROLINE JOLETTE :

4660 De 3 sur 12 heures.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4665 De 3 sur 12 heures consécutives ou de 40 kilomètres/heure sur deux heures par rapport à sur six heures consécutives. Donc ça, c'est les critères de tempête. Quand on évalue les tempêtes

sur une base annuelle par rapport aux conditions érosives, on utilise ces critères-là pour déterminer quels ont été les vents de tempête qu'il y a eus. Donc ça, c'est les critères.

4670

LE PRÉSIDENT :

Et ça, c'est propre au Lac Saint-Jean parce que c'est en fonction de la dimension du Lac, c'est-à-dire le vent court sur le Lac et génère des vagues. Donc, c'est propre au Lac ces informations-là?

4675

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est les critères qu'on utilise pour définir un vent de tempête. On le répète, les prévisions météo ne nous permettent pas d'utiliser ces données-là parce qu'il n'y a pas de fiabilité sur les données de vent. Il y a énormément de variations puis ce que Colette annonce à la télé, elle annonce rarement des... quand elle annonce des vents, elle n'a pas une très grosse moyenne au bâton. Donc, on n'est pas capable de prendre en considération les prévisions de vent.

4680

4685

Pour ce qui est des conditions automnales, ce qu'on a fait par rapport aux préoccupations, puis j'entends les préoccupations à travers la question par rapport aux tempêtes d'automne, ce qu'on a décidé de faire c'est de baisser d'un pied le niveau maximal pendant tout l'automne. Donc ça, ça permet de réduire la hauteur, la tête d'eau s'il y a une tempête qui se présente. Ça, ça va avoir un impact pour les prochaines années. Donc, c'est ce qui permet de répondre aux préoccupations associées aux tempêtes, on a baissé le niveau maximal d'un pied.

4690

LE PRÉSIDENT :

Mais on comprend aussi, peu importe où on vit au Québec, des fois il n'y a pas de tempête, il y a un ciel bleu puis il y a un méchant vent qui nous arrive. Donc, c'est sûr que là il peut y avoir des vents qui généreraient des vagues, mais on n'est pas en situation de tempête parce que le ciel est dégagé mais il peut y avoir effectivement du vent. Ou on peut être en situation de beaucoup de pluie mais peu de vent, ça arrive aussi, on le constate tous effectivement. Donc, on nous dit des prévisions de vent, c'est plus difficile.

4695

4700

Par contre, ce que j'en comprends, si le niveau du Lac est assez élevé puis s'en vient une bonne grosse dépression qui va dégorger de l'eau, qui ferait monter le niveau, peut-être avec un peu de vent, là ça pourrait peut-être un peu plus précis en disant « on a de l'eau en masse, on a de l'eau en masse qui s'en vient », là on pourrait tenter de l'abaisser.

4705

4710 Parce qu'il y a deux circonstances, il y a une circonstance si c'est ensoleillé puis il vente, vous ne l'avez pas prévu parce que personne ne l'a prévu, c'est plus difficile, ce n'est pas une tempête. Mais dans une situation de tempête, il pourrait y avoir comme deux possibilités de tenter des expériences, c'est ça que j'en comprends.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4715 À chaque automne, on procède à des ouvertures de vannes en fonction des apports puis en fonction des prévisions météo. On procède à des déversements à l'automne en fonction des prévisions météo, c'est ce qu'on fait déjà, pour faire en sorte de tenir compte des prévisions météo puis on ne vise pas à être plein. Être plein là, c'est sur une base hydrologique puis pour... ce n'est pas bien parce qu'on n'a pas de marge de manœuvre.

4720 Donc, ce qu'on essaie toujours de faire en hydrologie, c'est de se donner une marge de manœuvre pour justement être capable de pouvoir accueillir des événements soudains puis après ça, bien on est capable de réagir. Donc, le but, c'est de se donner de la marge de manœuvre et de ne pas opérer aux limites pleines parce que pendant cette période-là, bien la marge de manœuvre devient inexistante.

LE PRÉSIDENT :

4730 Très bien, je vous remercie. Donc, ça nous donne une idée sur les possibilités à ce stade-ci.

M. MAXIM BELLEY :

4735 Oui, parfait. Et puis dans le fond, lorsque dans l'Addenda on mentionne que RTA s'engage à gérer le Lac Saint-Jean en considérant les éléments météo ponctuels pouvant être anticipés, ce que je comprends c'est qu'ils ne sont pas capables de les anticiper.

LE PRÉSIDENT :

4740 Il y a une nuance, on vient de la faire. Les coups de vent sont beaucoup plus difficiles à anticiper que nécessairement, disons, des tempêtes qui apportent des précipitations. Ce sont les explications qui sont données dans les documents. Du côté des systèmes dépressionnaires, c'est gros, c'est sûr que des fois ça peut, on l'a vu dernièrement encore une fois dans les tempêtes de neige. À Québec, ils annonçaient genre, je pense que c'est 15 centimètres, il était encore à 3 h de l'après-midi, 15 centimètres, puis je pense qu'il y en avait 25 chez-nous, puis on en a eu 35. Donc, 4745 on voit que même dans les systèmes dépressionnaires, ils ne se sont pas trompés, il y a un

système dépressionnaire qui est arrivé mais ils sont passés du simple au double dans la quantité prévue. Donc, on voit encore même sur le système dépressionnaire, on le voit très récemment, il y a encore des grosses incertitudes.

4750 Mais du côté du vent, ce qu'on nous dit, selon aussi les documents qu'on a vus, c'est plus imprévisible qu'un système dépressionnaire parce qu'il peut avoir, la dépression apporte du vent, mais on peut avoir un front froid qui passe puis deux minutes après c'est tranquille. Ou on a un front froid qui passe puis il vente de façon épouvantable pendant des heures, et des heures, et des heures. Donc, c'est peut-être plus difficile à anticiper selon les données qui ont été relevées par Rio Tinto dans son étude d'impact.

4755

C'est ce qu'on doit conclure, mais vous pourrez revenir là-dessus dans votre mémoire.

M. MAXIM BELLEY :

4760

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4765

C'est moi qui vous remercie.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4770

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que les prévisions de précipitations sont toujours considérées et on prend des actions pour en tenir compte.

LE PRÉSIDENT :

4775

Je vous remercie. Il est maintenant 16 h 35, nous allons faire la pause pour l'heure du souper, nous allons reprendre à 19 h ce soir. Alors, bon souper.

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI 2017 À 19 H

4780

4785

4790

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la visioconférence et de l'audio mis à ma disposition, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4795



CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels

4800